St-Barth'Infos

St-Barthélemy de Vals

www.saint-barthelemy-de-vals.fr

n°13/ février 2019

GEDIMAT
Delmonico Dorel
26240 Saint-Vallier

SARL
GACHE
MAÇONNERIE GÉNÉRALE
NOUVEAU : Photovoltaïque
NEUF - RESTAURATION - TOITURES
PAVÉS - TRAVAUX PUBLICS
26240 SAINT-BARTHÉLEMY DE VALS
Tél. : 04 75 03 24 94 - Domicile : 04 75 23 12 89

Baille Alexis
PLOMBERIE • CHAUFFAGE
SANITAIRE • ZINGUERIE
SOLAIRE • GÉOTHERMIE
AÉROTHERMIE
04 75 23 40 58
1435 rte de chantemerle les blés - 26240 St Barthélemy de Vals

Artisan électricien
Electricité générale Neuf Rénovation
Chauffage VMC Interphone etc.
Daniel COURBY
215 route de St Donat
26240 Saint-Barthélemy de Vals
Tél. : 04 75 03 28 43 - Portable : 06 86 51 11 52

DUVERT Couverture Zinguerie
Charpente - Couverture - Zinguerie -
Ardoise - Fenêtre de toit
Habillage zinc
26240 Saint-Barthélemy-de-Vals
Tél. : 06 33 16 52 21
duvertcouverture@yahoo.com

Festival DES PAINS
Boulangerie
Pâtisserie
Jean-Marie FUSTIER
8 Rue du Vercors - 26240 St Barthélemy de Vals
04 75 03 23 03

TABAC PRESSE JEUX
JORON Geneviève
26240 St Barthélemy de Vals
Tél. 04 75 03 98 44

JGB
PROTECTION
• ALARME
• TÉLÉSURVEILLANCE
• VIDÉOPROTECTION
• PROTECTION INCENDIE
Jean-Gilles BERRUYER
06 07 78 10 99
jgbprotection@free.fr
67, avenue Jean Jaurès
26240 Saint-Vallier
Tél. 09 50 07 03 79
Fax : 09 55 07 03 79

Le Mot du Maire

En ce début d'année 2019, je souhaite à toutes les habitantes et tous les habitants de la commune, une année remplie de joies et de réalisations de vos rêves.

Les élus continuent à aménager le village pour rendre la vie la plus agréable possible : traversée du village, construction d'un nouveau bâtiment scolaire, pose de caméras de vidéoprotection.

Il faut rester optimistes pour l'avenir en cultivant le bien vivre ensemble.

Le maire,
Pierre MONTAGNE

SOMMAIRE

Infos communales 4-11

Les écoles ..... 12 - 13

Comptes rendus

Conseils Municipaux 23

Les Associations ..... 24 - 37

Manifestations 2019 38

Etat civil 39

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi, mardi, jeudi , vendredi de 10h à 12h
et de 15h à 17h. Le mercredi et le samedi de 10h à 12h
Tél : 04 75 03 22 19
Email : mairie@saintbarthelemydevals.fr

St-Barth'Infos

Place Jean de la Fontaine
26240 Saint-Barthélemy-de-Vals
Tél : 04 75 03 22 19
Contact : mairie@saintbarthelemydevals.fr

Rédaction coordination : Pierre Montagne, Jacky Gribet et Conception Junique, Commission finances, Commission urbanisme, Commission voirie, Commission CCAS, Commission associations et culture et le secrétariat.

Crédit photos : Jacky Gribet.

Mise en page - impression : Imprimerie de la Vallée

VivaL
ST-BARTH

Produits Casino
Boucherie - Charcuterie
Fromage à la coupe
Virginie et Daniel 04 75 23 05 67

A LA DÉCOUVERTE DE ST BARTH : 2e édition

A vos agendas pour réserver la date du dimanche 19 mai 2019

Organisée conjointement avec la mairie, et les associations de la commune, cette journée permettra à chaque habitant de participer à une marche.

Cette marche accessible à tous permettra aux habitants de Saint-Barthélemy-de-Vals de découvrir ou redécouvrir le patrimoine local (au sens large), de rencontrer les associations tout le long du parcours et de participer à des activités. Il y a deux ans la première édition avait mis en avant les secteurs de Marnas, l'Emeil, Villeneuve et le Lac des Vernets.

Cette seconde édition aura pour point de départ le village et mettra en avant notamment les secteurs des Roches qui dansent, les bassins de Kaolin et des Rochains. Dans les prochaines semaines vous serez destinataire d'un programme plus complet.

Venez en famille pour participer à cette journée qui se veut locale, intergénérationnelle et ludique. Merci à l'ensemble des intervenants qui s'impliquent dans l'organisation de cette journée.

Nous vous attendons nombreux !

VIDEO PROTECTION

Pose de caméras de vidéo-protection

Le constat est fait de la recrudescence des cambriolages dans le secteur et dans notre commune en particulier, des incivilités encore trop nombreuses, en particulier autour des îlots de propreté.

Ceci a amené l'équipe municipale à envisager la pose de caméras sur la commune.

Il y va de la tranquillité de la vie des habitants de la commune.

En accord avec la gendarmerie de St Vallier, 9 caméras seront posées, 7 aux différentes entrées de la commune et 2 au centre- village vers les commerces.

Il est précisé que les images issues de ces caméras ne peuvent être visionnées que par un officier de police, suite à dépôt d'une plainte et dans un lieu spécifique fermé à clef dans les locaux de la mairie et uniquement accessible au maire.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises spécialistes de ce genre d'opérations, ce qui va nous permettre d'engager les travaux dès le vote du budget 2019.

Coût estimé : entre 60 000 et 65 000 euros TTC

ACCESSIBILITE MISE AUX NORMES DES BATIMENTS PUBLICS

- Une rampe d'accès a été réalisée pour l'Eglise et l'épicerie Vival.
- La Salle des Roches qui Dansent est équipée d'un nouveau WC pour les personnes à mobilité réduite
- A l'étage de la mairie : création d'une issue de secours, installation d'un WC pour les personnes à mobilité réduite et changement des portes d'accès aux différentes salles (bibliothèque, salle du conseil municipal)
- Rampe d'escalier menant à la bibliothèque
- Places de parking à mobilité réduite.

Merci à ces artisans qui ont oeuvré dans ces travaux : CARLIN Sébastien, GACHE Guillaume, BAILLE Alexis, Daniel COURBY, STS Concept Olivier GENTIL

- Coût total de ces aménagements : 48.000 euros TTC
- Prochaine étape : la mise en conformité de la Salle des Fêtes.

URBANISME

Aménagement de la traversée du village

Après l'enfouissement des lignes, les travaux d'aménagement de la traversée du village (Rue du Vercors) vont se poursuivre en 2019.

Le secteur concerné va du rond-point du stade jusqu'au salon de coiffure.

Après la pose de nouveaux candélabres, il sera agrémenté d'un cheminement piétonnier et de la réfection de la voirie en accord avec les services de la Direction des Déplacements du Département.

En octobre 2018, un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Le bureau d'étude SEDic de Grane a été retenu.

Ce bureau d'étude a commencé à travailler sur ce projet avec l'aide de l'étude paysagère réalisée sur cette zone en 2016.

En parallèle, les demandes de subventions ont été effectuées aux différents partenaires financiers pour nous aider à réaliser ce projet.

De même, un dossier technique est en cours d'élaboration pour faire valider ce projet par le Département, lequel est aussi partenaire financier pour la réfection de la chaussée.

L'appel d'offres pour le choix des entreprises qui vont réaliser les travaux devrait se dérouler au premier trimestre 2019.

Les travaux devraient commencer début mai 2019 pour une durée de 7 mois environ.

VOIRIE

Au cours de cette année, divers travaux ont été entrepris :

Réfection de l'enrobé de la route de Marnas,

Le parking derrière la Salle des Roches qui Dansent.

Réalisation de la pose de l'enrobé de l'ilot de propreté de Villeneuve

Sécurisation du passage piéton sous le tunnel autoroutier reliant Villeneuve au lac des Vernets

FINANCES

Les finances de la commune sont saines.

La diminution des dotations de l'Etat en direction des communes s'est stabilisée en 2018 mais reste en diminution.

Des recherches d'économies de fonctionnement sont faites constamment.

Malgré cela, nous continuerons à ne pas augmenter les taux d'imposition locaux: ceux que nous maîtrisons, même si la suppression de la taxe d'habitation peut générer des questions sur l'avenir. (La compensation prévue par le gouvernement sera-t-elle durable ?).

Vous trouverez sur le prochain Saint-Barth'Actus du mois de juin, le détail des finances de la commune après le vote du budget 2019.

Les employés communaux

Les secrétaires de mairie

Les secrétaires de mairie qui sont à votre service pour : renseignements, informations et toutes formalités administratives.

Mme Sandrine DUPUY est à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture du public pendant le congè de maternité de Julie GORNISKI.

De gauche à droite : Solène GILLON, Julie GORNISKI, Carole BOULAY, Elodie MARIUSSE, et Sandrine DUPUY.

Le service technique

Tout au long de l'année, les employés communaux ont vaqué à leurs multiples occupations pour que la commune soit agréable à vivre.

- Nettoyage des Bâtiments Communaux et des îlots de propreté.
- Entretien des espaces verts, taille des arbres et des haies.
- Entretien de la voirie.
- Remise en place des panneaux routiers.

De gauche à droite : Anthony AFONSO, Daniel COURMONT, Matthieu MESONA et Cyril MURAT.

LES ATSEM

De gauche à droite : Sabine MERMET et Isabelle BUISSON, nos ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui s'occupent de nos bambins.

Les agents techniques polyvalents

En renfort des ATSEM…

De gauche à droite : Maryline DELHOME, Mansoria DIAB, Nadjiha DIAB et Gaëtan GOUBERT responsable de l'étude.

La cantine scolaire

De gauche à droite : Sonia GIFFON et Justine PERRET qui sont employées par la société (SHCB) Société familiale de Restauration Collective, elles s'occupent de la préparation et du bon déroulement des repas à la cantine scolaire.

EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

L'objectif est de rassembler les classes, et les locaux périscolaires sur un même site autour des classes de CM1 et CM2 en partie sud. Ce projet permettra de doter le monde éducatif de classes spacieuses, confortables, mais également de locaux conformes aux exigences de sécurité, d'accessibilité et environnementales.

Une extension de 500 m² est envisagée en repensant les accès aux écoles. L'école maternelle sera également mise en conformité.

Dans quelques semaines, un groupement d'entreprises sera choisi dans le cadre d'un marché de performance globale pour réaliser cet équipement qui accueillera les élèves dès la rentrée 2020.

Une enveloppe budgétaire d'environ 1 500 000 € HT sera consacrée à ce projet. Les partenaires financiers seront sollicités dans le cadre des demandes de subventions.

Une commission municipale suit particulièrement ce dossier. Ce projet a fait l'objet d'une concertation et d'une définition des besoins avec les parents d'élèves, enseignants et les agents communaux.

Une réflexion sur une meilleure organisation de la dépose des écoliers (parkings, circulation des véhicules,...) est également prévue.

Actuellement se sont plus de 184 élèves qui fréquentent l'école publique, répartis dans 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires.

L'éducation nationale a décidé l'ouverture d'une classe "ULIS" à l'école élémentaire Jacques Prévert.

Ce dispositif permet à des élèves en situation de handicap, présentant des troubles cognitifs ou qui ne peuvent pas suivre un cursus ordinaire, de recevoir un enseignement adapté.

A la rentrée 2018, cette classe "ULIS" a accueilli 11 élèves.

Engagement citoyen et bénévolat associatif pourquoi pas vous ?

Chacun près de chez soi peut vivre une citoyenneté active en devenant bénévole dans une association ou prendre un engagement citoyen.

Devenir bénévole et s'engager permettent :

- D'acquérir de l'expérience
- D'être utile
- De partager ses compétences
- De faire de nouvelles rencontres
- De participer à la vie de sa commune

Les besoins sont variés et s'adaptent en fonction de votre disponibilité.

- Organiser des moments festifs (fête foraine),
- Développer la lecture,
- Réaliser des actions sociales,
- Participer à la gestion d'une association
- Porter secours en devenant sapeur-pompier

Retrouver sur le site internet de la commune la liste de toutes les associations avec lesquelles vous pourrez prendre contact ou bien inscrivez-vous sur le site lorsque le lien sera effectif.

Carte d'Identité/ Passeport Biométrique

Je m'adresse à l'une des mairies suivantes :

- Saint-Donat-sur-L'herbasse (04 75 45 10 32)
- Saint Rambert d'Albon (04 75 31 01 92)

La démarche se fait toujours sur prise de rendez-vous en mairie. Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne via le site internet : predemande-cni.ants.gouv.fr

LE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Conformément à la réforme votée le 1er août 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera mis en place en 2019. Ce répertoire électoral unique sera géré par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) ce qui permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une nouvelle inscription fixée au 31 décembre. A compter de 2020, les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin.

2019 étant une année de transition, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin.

Ainsi, pour les élections européennes, l'inscription pourra se faire jusqu'au 31 mars 2019.

Pour les électeurs français établis hors de France, la possibilité d'être inscrits à la fois sur une liste électorale municipale et sur une liste consulaire est supprimée. Parmi ces électeurs, ceux qui n'auront pas choisi au 31 mars 2019 la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits (liste consulaire ou municipale) seront automatiquement radiés des listes électorales municipales et maintenus d'office sur la liste électorale consulaire.

Lotissement le Jardin de Léna

Ce lotissement comporte 35 lots dont 3 lots comprenant des logements locatifs aidés sur une superficie d'un peu plus de 2 hectares. Les travaux ont débuté le 7 janvier avec la mise en place des réseaux d'assainissement et d'eau potable. En parallèle de ces travaux, une étude a été engagée pour l'aménagement de la rue de la Cancette avec la création d'un chemin piétonnier, la prise en compte de la gestion des eaux pluviales, la mise en place de l'éclairage public ainsi que la réfection de la chaussée.

L'arrivée d'un nouveau médecin

Notre « bon docteur BONNET » a décidé de prendre sa retraite (alors qu'il est si jeune !)

Après ses études de médecine à Bordeaux, il a fini sa thèse en Guadeloupe en 1980.

Il a ensuite effectué son service militaire à la Réunion pendant 18 mois.

Cherchant un lieu pour exercer, il a été contacté par le maire de l'époque, Frédéric DUCLAUX, qui a facilité son installation, y compris pour l'achat de sa maison au village.

Il a donc créé le cabinet médical le 26 avril 1982.

Après 37 ans d'activité, il a bien mérité sa retraite et le conseil municipal a décidé de lui remettre la médaille de la commune pour toutes les années qu'il a passé à soigner les habitantes et habitants de Saint-Barthélemy de Vals.

L'excellente nouvelle c'est que Jean-Hubert a trouvé un remplaçant en la personne de Raphaël NAVILLE qui, après avoir assuré de nombreuses fois le remplacement de Jean-Hubert pendant ses études de médecine a souhaité prendre le relais et s'installer à St-Barthélemy de Vals.

C'est avec un immense plaisir que nous accueillons notre nouveau médecin qui prendra ses fonctions au mois d'avril prochain.

C'est une chance pour notre village de pouvoir compter sur un jeune médecin, que beaucoup d'entre vous connaissent déjà sans doute et qui habite déjà notre village.

REPAS SENIORS

Dimanche 4 novembre 2018 a eu lieu le traditionnel Repas des Seniors (offert par la municipalité et le CCAS).

C'est le traiteur « les 4 Saisons » M. Yann OLIVIER et son équipe assisté par les conscrits de la classe 2020 qui ont servi les 141 convives.

Merci aux conscrits d'avoir répondu présent pour assurer bénévolement le service, comme le veut la tradition.

C'est Marion et Brice de la « compagnie Carton »qui ont assuré l'animation de cette journée.

Nos 2 doyens, Antonia Robin 95 ans et Valentin Cheval 97 ans ont été mis à l'honneur.

Merci à l'équipe du CCAS pour son dévouement et son efficacité à l'organisation de cette journée

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La commission CCAS en attente des bénéficiaires de la banque alimentaire à la Salle des Roches qui Dansent

De gauche à droite au 1er plan :

Christelle PAPIN, Gérard MONTALON, Marie HURÉ, Josiane PALISSE, Nicole GACHE.

Au second plan :

Jacky GRIBET, Cécile BRUYERE et Conception JUNIQUE.

Absents : Hélène LARMANDE, Georges BRITO.

Membres élus :	**Membres nommés :**
Mme Christelle PAPIN	Mme Josiane PALISSE
Mme Conception JUNIQUE	Mme Nicole GACHE
Mme Cécile BRUYERE	Mme Marie HURÉ
Mme Hélène LARMANDE	M. Gérard MONTALON
M. Jacky GRIBET	M. Georges BRITO

Une équipe soudée et bien rodée aidant des familles dans le besoin, un mercredi par mois.

Collecte de la Banque Alimentaire aux Ecoles

Le C.C.A.S. remercie les familles et enfants des Écoles Publiques et Privée ainsi que leurs professeurs pour leur participation à la collecte de la banque alimentaire du 30 novembre.

REMERCIEMENTS : pour les personnes qui se sont inquiétées de leur entourage se trouvant en difficulté et qui nous ont transmis leur signalement.

Pendant la période de canicule le C.C.A.S. a pris contact avec chaque personne fragile et isolée afin de pouvoir leur venir en aide.

Colis de Noël

Le C.C.A.S. s'est déplacé auprès de 9 anciens habitants de Saint-Barthélemy de Vals résident en EHPAD à Saint-Vallier pour leur remettre un colis de noël.

Tout brûlage à l'air libre est interdit !

Le règlement sanitaire départemental (article 84) interdit le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers et assimilés, ce qui comprend les déchets verts.

Les déchets verts sont des déchets issus de végétaux, quels qu'ils soient. Il s'agit de déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires. Le degré de sécheresse des déchets n'a aucun lien avec la qualification de « vert ».

Outre les risques d'incendie qu'il génère, le brûlage des déchets verts est à l'origine de troubles de voisinages causés par les odeurs et fumées. Il contribue significativement à la dégradation de la qualité de l'air. Il nuit à l'environnement et à la santé.

L'incinération de ces déchets créent des nuisances olfactives et rejettent dans l'atmosphère de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement.

Le non-respect de cette interdiction constitue une infraction pénale qui expose le contrevenant à une amende de troisième classe qui peut s'élever à **450 euros** (article 7 du décret du 21 mai 2003 et article 131-13 du code pénal).

Les infractions au règlement sanitaire départemental peuvent être constatées par les officiers ou agents de police judiciaire (Maire, policiers, gendarmes).

Les déchets verts doivent être éliminés par des voies respectueuses de l'environnement : compostage, valorisation organique, collecte en déchetterie.... (Articles L541-1 et 541-2 du Code de l'Environnement) en respectant la hiérarchie des modes de traitement.

Merci de respecter cette interdiction.

Les dangers du MONOXYDE DE CARBONE

Avec une centaine de décès en France chaque année et environ 4000 intoxications, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle toxique en France.

En 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, sur les 154 épisodes d'intoxications au CO rapportés au système de surveillance, 129 ont été inclus dont 4 suicides. Ces épisodes ont impliqués 511 personnes dont 297 cas d'intoxication au CO après enquête médicale. Cinq décès ont été déclarés en 2017

Ces intoxications surviennent principalement durant la période de chauffage et sont le plus souvent liées à :

- un mauvais fonctionnement d'un appareil de combustion (chaudière, cuisinière…)
- un mauvais entretien des conduits d'évacuation des fumées.
- un manque de ventilation ou à l'obstruction des grilles d'aération.
- l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint.
- l'utilisation à l'intérieur de locaux, de groupes électrogènes, de braséro, de barbecue ou d'outils à moteur thermique (cireuse, ponceuses, tronçonneuse).

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer. Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

15 (Samu), **17** (Police Gendarmerie) ,**18** (Pompiers), **112** (toutes urgences) ,**114** (personnes sourdes et malentendantes).

SIRCTOM Les déchetteries

Quoi de neuf au SIRCTOM ?

La mise en service du PACK MAT (rouleau compacteur sur berce) depuis début juillet 2018

Le rouleau compacteur mobile est un outil qui permet un compactage performant des déchets.

Il est monté sur berce afin d'être transporté facilement par un camion à bras hydraulique sur différents sites. Déchetteries de Sarras, St-Sorlin-en-Valloire, Mercurol, Châteauneuf de Galaure et Andancette.

Idéal pour les déchets à dimensions importantes (ferrailles, bois …) il assure une réduction de 40% du volume des déchets.

Un nouveau camion receptionné par Mr BRUNET Vice Président en charge des finances permet le renouvellement du parc technique.

BON A SAVOIR

Le SIRCTOM procède actuellement au renouvellement de la vidéo surveillance dans toutes ses déchetteries.

En ce qui concerne les animations sur la sensibilisation au tri des déchets pour l'année 2018/2019, 28 écoles se sont inscrites soit 75 classes au total 1768 enfants seront sensibilisés au cours de l'année scolaire 2018/2019.

Les localisations :

Andancette : ZA les Payots (04 75 03 05 85)
Châteauneuf de Galaure : Quartier les Metelles (04 75 68 61 02)
Mercurol : ZA les lots (04 75 07 08 23)
St-Sorlin-en-Valloire : Les petites Epines Bénites (04 75 31 75 95)
Sarras : ZA grande Ile (04 75 03 84 07)

Les horaires :

Les horaires d'hiver sont : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 (attention il y a eu une légère modification 13h15 au lieu de 13h00 les années précédentes).

Pour rappel les changements d'horaires ont lieu en même temps que le changement d'heure calendaire.

Les horaires d'été sont : du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

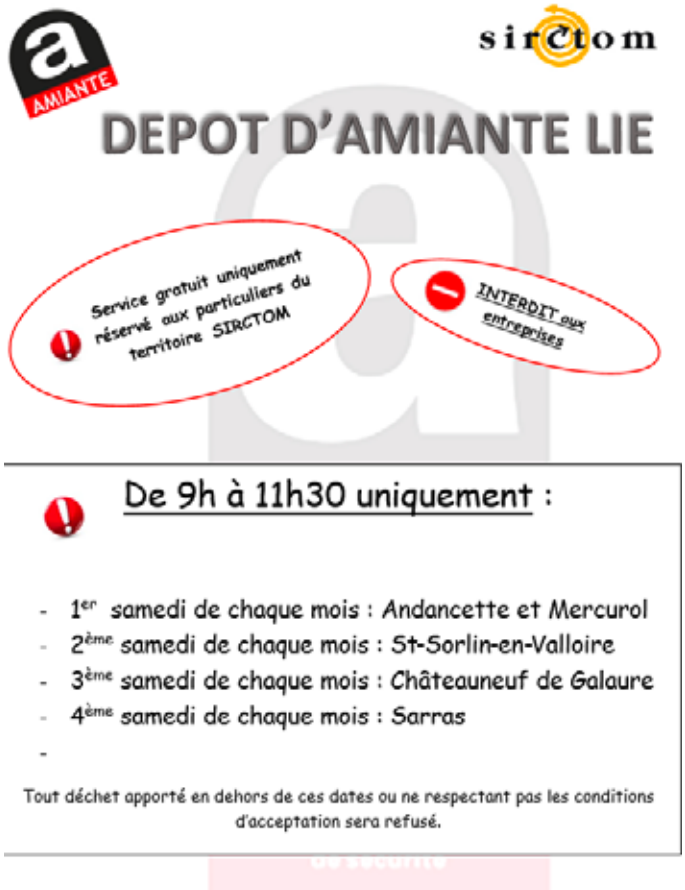

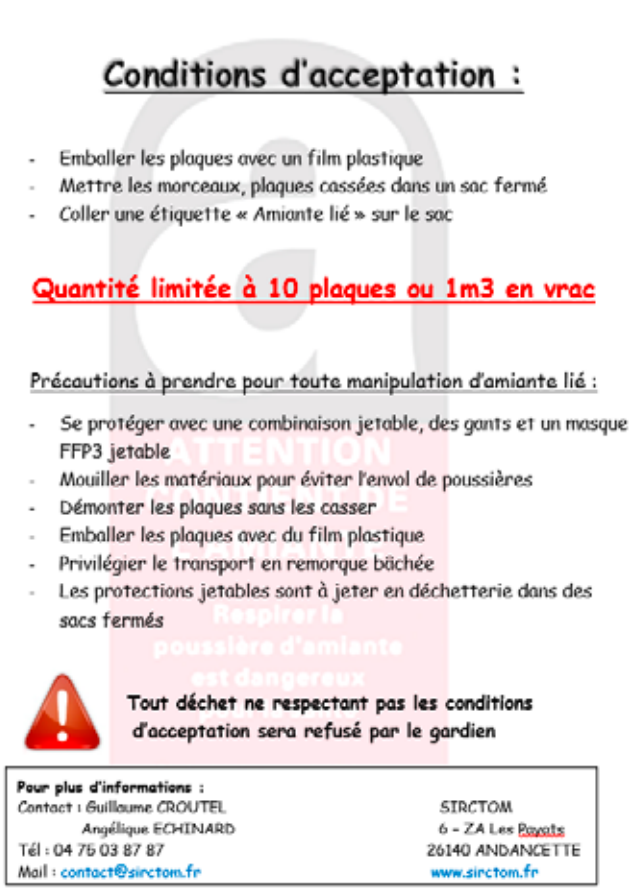

ECOLE MATERNELLE

Enseignantes de l'école maternelle.

De gauche à droite :
Maria RENAULT, Magalie NOVELLI et Laëtitia ROUSSON.
Absente : Joy MORAND

ECOLE ELÉMENTAIRE

Enseignantes de l'école élémentaire.

De gauche à droite : Nathalie FOURNIER, Stéphanie URBE, Maud ATHANAZE, Marielle GALLAND, Joy MORAND, Julie MELEY, Françoise POUSSE

Absentes sur la photo : Corinne ANGE, Laurie BRENOT.

Le NOËL AUX ECOLES

Projet de sorties scolaires de l'Ecole Publique avec nuitées à Lyon.

Le séjour est organisé par l'équipe enseignante par le biais de la PEP de Lyon. Il sera sur le thème de l'Art et Patrimoine avec au programme par exemple la visite du musée gallo-romain, du musée des confluences, une croisière commentée sur la Saône, un atelier soierie, la visite de la Maison des Canuts, un atelier marionnettes et spectacle de Guignol. Les élèves se rendront à Lyon en train, et séjourneront au CISL.

Tous les élèves de l'école élémentaire partent, en deux séjours : Du 7 au 9 mai pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 et du 19 au 21 juin pour les élèves de CP et CE1.

Le coût du projet est d'environ 22 000 euros. Le conseil municipal a octroyé une subvention de 6 284 euros, et le Sou des écoles de 8550 euros. Des actions sont menées par la coopérative scolaire (vente de gâteaux tous les vendredis…), afin de diminuer la participation des familles.

Le projet est préparé et travaillé en amont dans toutes les classes; il va permettre aux élèves de découvrir le milieu urbain (les modes de vie, les déplacements, le patrimoine culturel et architectural) et de développer leur autonomie et leur vie en collectivité durant trois jours.

L'APEL Ecole Sainte-Marie

L'école Ste-Marie compte cette année 76 élèves répartis sur 3 classes, elle est gérée par un OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique).

Chaque année, l'école Ste-Marie participe à la vie du village à travers un char pour le corso de la vogue, et le défilé des enfants costumés dans les rues du village lors de Mardi-Gras.

L'école a participé également à la virade scolaire commune avec les écoles publiques au profit de l'association Vaincre la mucoviscidose. Un stand de gâteaux a été proposé par l'APEL lors de la Virade de la Galaure. Par ailleurs, une journée Téléthon s'est déroulée à l'école sous la forme d'ateliers (corde à sauter, basket, handball, parcours de gymnastique, dessins).

Chaque année, des séances piscine sont organisées, ainsi que des sorties sportives avec les autres écoles du Nord-Drôme (cross en octobre, journée gym'puces en mai pour les plus petits, journée athlétisme en juin).

Dans les classes, la semaine des APEL (semaine organisée au niveau national dans tous les établissements scolaires de l'enseignement libre) avait pour thème «Les sciences, c'est passionnant !» Avec leurs maitresses, les enfants ont réalisé une multitude d'expériences scientifiques, qu'ils ont ensuite présentées aux parents.

Le thème du projet pédagogique de l'année scolaire 2017 / 2018 était la terre et le ciel (depuis les phénomènes terrestres tels les volcans et séismes jusqu'aux astres, avec la réalisation d'un système solaire avec les planètes en 3D pour les plus grands. La sortie scolaire de fin d'année a emmené les enfants au Fort de Mornas (visite, atelier mosaïque, maniement d'armes du Moyen-Âge).

Pour l'année 2018-2019, le projet d'année portera plus spécialement sur la musique et les différents instruments de musique du monde.

L'APEL de l'école Ste-Marie (association des parents de l'enseignement libre) organise des manifestations tout au long de l'année (ventes régulières de goûters, matinée caillettes, vente de fleurs et légumes) permettant le financement d'activités extra-scolaires (sorties et spectacles culturels) pour les enfants de l'école. Nous travaillons en collaboration avec notre directrice et toute l'équipe éducative. Nous avons à cœur de développer la convivialité avec les familles. Afin de permettre aux nouveaux parents de bien s'intégrer, une soirée de Noël a lieu à la salle des fêtes avec un spectacle des enfants, repas pique-nique et le Père Noël ! La kermesse de l'école, le dernier dimanche de juin est le temps fort de l'année : messe à l'école, repas, spectacle, jeux, et grande tombola.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter Mme JEGOU (Directrice) au 04 75 03 22 85. Une matinée portes-ouvertes aura lieu en mars 2019.

Blog : http://ecolestemarie26@canalblog.com

https://www.facebook.com/ecolestemarie.apel.3

Ecole Sainte-Marie

Enseignantes à l'école privée.

De gauche à droite :
Amélie CHOUVET,
Ludivine JEGOU,
Chloé ERHAMMER "ATSEM",
Lucile GUICHET.

Absente : Perrine COUIX

Les chenilles processionnaires

Le nombre des chenilles processionnaires a explosé cette année, elles sont de plus en plus grosses et de plus en plus nombreuses.

Ces chenilles sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche, bien visibles sur les pins où elles passent l'hiver à l'issue duquel elles forment des processions avant de s'enterrer pour effectuer leur métamorphose en papillons.

Ces chenilles sont extrêmement nuisibles pour les humains, et notamment les enfants en bas âge. Leurs poils contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés. Lorsqu'elles se sentent agressées, elles dispersent au gré du vent ces poils qui, par des crochets, peuvent s'agripper aux habits ou à la peau.

Pour les animaux, le danger est encore plus extrême. La toxine peut provoquer des dégâts irréparables.

Prévention contre les tiques

Les tiques se trouvent partout : sur les herbes, pelouses, parcs et jardins, aires de jeux, arbustes, haies…

Elles s'accrochent sur un hôte potentiel quand elles sentent sa présence. Dès qu'elles se trouvent sur la peau, elles cherchent un endroit chaud et humide pour piquer avec leur rostre (dard) en anesthésiant l'endroit choisi et commencent un repas de sang.

Les tiques peuvent vivre 6 ans et résistent aux températures extrêmes. La nymphe (petite tique en développement, très difficile à remarquer) et la tique adulte peuvent contaminer l'homme.

La période de contamination est plutôt d'avril à octobre.

Maladies à tiques : Les principaux agents pathogènes transmis par les maladies transmises par les tiques sont bactériennes (Borréliose de Lyme, ainsi qu'une trentaine d'autres bactéries) ou viraux (diverses méningo-encéphalite), et peuvent infecter l'ensemble du corps. Les symptômes sont très variables, et peuvent se manifester de manière épisodique.

Plus d'informations, consultez le site de LYM'P.A.C.T.

Le frelon asiatique

Outre la menace sécuritaire pour les hommes, il a un réel impact sur la biodiversité et notamment sur les pollinisateurs qui constituent l'alimentation des frelons asiatiques. Le frelon asiatique est notamment un effroyable prédateur pour les abeilles domestiques.

En étudiant le cycle de vie du frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seules les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc… Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter. C'est à ce moment que nous pouvons agir en disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

1 reine = 2 000 à 3 000 individus… Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles en plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril. Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid…

Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

Le moustique tigre

Il est capable de transmettre à l'homme différents virus dont ceux de la dengue et du chikungunya. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (contractés sans voyage) en France métropolitaine représente un risque bien réel. En effet, lorsque des voyageurs, de retour de pays où ces maladies sont présentes, reviennent infectés, ils peuvent introduire ces virus en France métropolitaine et se faire piquer par des moustiques tigres locaux. Après quelques jours, ces moustiques seront capables de transmettre à leur tour, sur le territoire métropolitain, le virus à une personne qui n'a pas voyagé. Le moustique tigre est identifiable grâce aux taches blanches sur le corps et les pattes et à une ligne blanche sur le dos et la tête. C'est un moustique de petite taille ne dépassant pas 1cm de longueur et qui pique la journée mais aussi la nuit.

Actuellement 42 départements essentiellement du sud de la France dont la Drôme sont touchés par ce fléau.

COMMÉMORATIONS 2018

8 MAI 2018

Mardi 8 mai, la cérémonie commémorant le 73e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie s'est déroulée en présence des élus, des pompiers des anciens combattants de l'UFAC, de l'ACRDNS et de la FNACA, des présidents d'associations locales, des enfants des écoles et de la population.

Après les messages de l'UFAC et de l'ACRDNS, le maire a lu le message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées. Les dépôts de gerbes et la minute de silence furent suivis par la Marseillaise. Le maire, Pierre Montagne a rappelé l'importance du devoir de mémoire et de la transmission aux jeunes générations des valeurs défendues par nos aînés.

22 AOÛT 2018

Le 74e anniversaire de la libération a été célébré le 22 août 2018 à St-Barthélemy de Vals

La commémoration de la Libération de la région en août 1944 s'est déroulée au monument aux morts de Saint-Barthélemy de Vals. On notait la présence du lieutenant-colonel Christian Affre, Président de la Légion d'Honneur Nord-Drôme Tain, du Major Bory de la brigade de gendarmerie de Saint-Vallier Saint- Rambert, ainsi que des représentants d'associations patriotiques, dont le Président des Anciens Combattants de la Résistance Drôme Nord Bernard Royet, d'élus et d'habitants.

Après "le chant des partisans", le dépôt de gerbe, le Maire Pierre Montagne a rappelé l'importance du devoir de mémoire. Après la sonnerie aux morts, une minute de silence a été observée, suivie d'une vibrante "Marseillaise".

11 NOVEMBRE 2018

Les enfants ont déposé des fleurs avant d'être applaudis pour leur geste

Selon la tradition la commémoration de ce 100ème anniversaire de l'armistice a débuté à Saint-Barthélemy au cimetière de la commune lieu historique du premier monument aux morts. Les élus, les pompiers, les représentants d'associations et de nombreux habitants se sont ainsi retrouvés avant de redescendre au village. Puis tous se sont rendus place de la caserne des pompiers pour un défilé passant devant la mairie et finissant devant le monument aux morts près de l'église. Le maire, Pierre Montagne, a présidé cette cérémonie en présence des conseillers municipaux, des pompiers, des associations d'anciens combattants et de leur porte drapeau, d'associations locales, d'écoliers et de nombreux habitants. A noter également la présence de Claude Boyer président de la FNACA locale ainsi que Bernard Royet président de l'ACRDNS.

Après le dépôt de gerbes ce furent les lectures des messages de l'UFAC, de l'ACRDNS et du message du Président de la République. Tous ont fait état de cette tragique période et de l'espoir né de cette armistice malgré les séquelles et les souffrances engendrées. Ces messages ont souligné le devoir de mémoire, l'hommage à tous ceux qui se sont sacrifiés pour notre liberté et la nécessité de se resserrer autour des valeurs républicaines. La sonnerie aux morts a précédé la minute de silence en mémoire des 77 morts de Saint-Barthélemy inscrits sur le monument puis la Marseillaise a conclu cette commémoration. Après le salut des officiels aux drapeaux, le maire a remercié toutes les personnes présentes avant de les inviter à se rendre à la salle des fêtes pour voir l'exposition du centenaire de la fin de la Grande Guerre réalisée par la bibliothèque avant de partager le verre de l'amitié.

SAPEURS POMPIERS

Les Sapeurs-pompiers en quelques chiffres :

25 : effectif du centre de secours de Saint-Barthélemy-de-Vals composé uniquement de sapeurs-pompiers volontaires

190 : nombre de sollicitations opérationnelles pour l'année 2018 du CIS Saint-Barthélemy-de-Vals

16 : âge minimum pour devenir sapeur-pompier volontaire

18 : numéro d'appel d'urgences des sapeurs-pompiers

6 : nombre de sapeurs-pompiers nécessaire pour intervenir sur un incendie

5 : nombre de sapeurs-pompiers supplémentaires nécessaire pour le centre de Saint-Barthélemy-de-Vals

Sapeur-pompier volontaire un engagement citoyen

100 % local 100 % service public et 100% partage

Renseignez-vous - Rejoignez- nous

Chef de centre : Capitaine Ludwig MONTAGNE : 06-61-90-89-95

Adjoint : Sergent-chef Laurent RAVINEL.

LA SAINTE-BARBE DES POMPIERS

Médaillés et promus

Insigne chef de centre échelon or (10 ans) :
Capitaine Ludwig MONTAGNE

Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers :

échelon argent : 20 ans : Caporal-Chef : Christelle JOLY et Cyril MURAT

échelon bronze : 10 ans : Sergent-Chef : Sébastien JUNIQUE, Sergent : Quentin RACAMIER, Remi CRUMIERE et Tony DEYGAS.

Avancement :

adjudant : Sergent-Chef : Sandrine ALVES

sergent-chef : Jérôme BECKER et Sébastien JUNIQUE.

Compteur électrique LINKY

Votre compteur électrique change et devient Linky

Le compteur Linky c'est le nouveau compteur électrique qui va progressivement remplacer tous les compteurs classiques. Linky est communicant, c'est-à-dire que certaines opérations qui nécessitaient le déplacement d'un technicien se feront à distance dans les 24h. Votre consommation est également relevée automatiquement : finies les surprises sur votre facture !

Quand le compteur Linky sera-t-il installé chez moi ?

Le déploiement a déjà commencé et se poursuit jusqu'en 2021.

Sur Saint-Barthélemy de Vals 27 compteurs Linky sont déjà installés sur les constructions neuves.

Suite à une réunion d'information à la mairie un responsable "ENEDIS" nous a informé que ces compteurs seront installés à partir de l'année 2019 entre mai et octobre sur notre commune.

Pour information : les coffrets et les logettes se trouvant à l'extérieur de la propriété verront leurs compteurs automatiquement changés sans même votre présence.

Pour plus d'information, rendez-vous sur : https://selectra.info/energie/guides/compteurs/linky

A quand la fibre chez moi ?

Un outil d'éligibilité en ligne est disponible sur le site de la commune. Il vous permettra de connaître le calendrier prévisionnel de déploiement sur votre commune et de suivre l'avancée des travaux.

Il vous suffira de saisir vos coordonnées postales pour effectuer le test et par la suite, de saisir vos coordonnées mail pour pouvoir être informé immédiatement de tous changements. Merci de votre patience !

Le déploiement pour vous raccorder à la fibre est programmé entre 2021 et 2023.

Il n'est pas possible de vous communiquer une année de programmation plus précise pour le moment.

Les seniors face aux risques liés au démarcharge

Vos déplacements à l'extérieur:

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants ;

- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent ;

- Si vous avez le sentiment d'être suivi, entrez dans un lieu animé ou un commerce ;

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens ;

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie.

LES NUMEROS UTILES:

Pompiers:.....18
SAMU:.....15
Mon médecin:.....
Ma mairie:.....
Mes voisins:.....04 75 03 22 19 ..
.....
.....
.....
.....

Carte de crédit perdue ou volée:
0892 705 705

Opposition chéquier:
0892 683 208

Dans tous les cas, toute situation inhabituelle,
une alerte rapide
de la GENDARMERIE peut faire échouer
une agression ou permettre
une interpellation rapide des auteurs

17

Groupement de Gendarmerie Départementale de la Drôme
Avenue Dupré de Loire – 26000 VALENCE
Adjudant-chef Christophe AUGUSTE
Adjudant Hervé LEANNI
referent-surete-ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr
04.75.82.56.66
--- Septembre 2013 ---

Les seniors face aux risques liés au démarchage

Depuis le 1er janvier 2013, le groupement de gendarmerie de la Drôme a relevé de nombreux faits de démarchage ou d'abus de faiblesse commis auprès de particuliers dans le département de la Drôme.

LES PERSONNES AGEES CIBLEES:

Les personnes âgées constituent la cible privilégiée des faux démarcheurs. Près de 80% des victimes ont plus de 60 ans.

Il s'agit de :

- **Vols d'argent commis à votre domicile** par de faux agents du service public (ERDF ou de compagnies des EAUX, faux policiers), ou de démarcheurs (vente de calendriers, de prospectus, de nougats avec drapeaux, signature de pétition ou recherche de son chat). LE BUT ETANT DE PENETRER DANS VOTRE DOMICILE...

- **Faits commis aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)** par des personnes vous demandant de recomposer votre code prétextant que l'appareil ne marche pas.

- **Vols à l'italienne** consistant à dégonfler un pneu de votre véhicule (sur parkings notamment...) afin de détourner votre attention et vous voler votre sac, CB...

1 Démarchage, comment agir ?

Rappel de la réglementation: Conformément à l'article L310-1 du code de la consommation, les professionnels agissant par démarchage à domicile doivent justifier de leur **identité professionnelle, de la réalité de l'entreprise** et respecter les dispositions telles que la **rédaction d'un devis** précisant le délai de rétractation et les conditions de paiement.

Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, **N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE.**

Méfiez vous également des démarcheurs proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...).

Les professionnels doivent être en mesure de présenter un extrait Kbis, véritable « carte d'identité » à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Société (RCS). Leurs factures font mention d'un numéro SIRET de l'entreprise (identifiant de l'établissement). En cas de doute, ne pas hésiter à se renseigner auprès de personnes dignes de confiance avant de conclure un achat ou un contrat pour diverses prestations.

Attention aux faux plombiers, agents EDF ou de société de sécurité, représentants, faux gendarmes ou faux policiers etc.. Ils peuvent profiter de cette visite pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage. **Avisez la gendarmerie de tout fait suspect (individus ou véhicules anormalement présents,** appels sur vos téléphones). Il se peut que des cambrioleurs effectuent des repérages ou un sondage sur votre présence**.**

- Exigez TOUJOURS la présentation d'une carte professionnelle.

- Ne quittez jamais de vue les personnes. En cas de problème, criez pour attirer l'attention des voisins.

- Ne versez pas d'argent ou ne remettez pas de chèque avant l'écoulement du délai de 7 jours (délai pendant lequel le consommateur peut se rétracter). Le délai est de 14 jours en cas de crédit.

- Ne signez pas un document non daté ou anti-daté.

- Ne faites pas de chèque antidaté.

- Pensez à noter les IMMATRICULATIONS.

2 Prévention des cambriolages, que faire ?

- Verrouillez portes et fenêtres, en journée, lorsque vous vous absentez, **et la nuit**, même si vous êtes dans votre habitation ;

- Faites installer sur votre porte un œilleton et un entrebâilleur ;

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux indiquant votre absence ;

- N'inscrivez pas vos noms et adresses sur votre trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous le paillasson ou dans votre boite aux lettres ;

- Évitez les termes comme « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle » sur les boîtes aux lettres ;

- Faîtes relever régulièrement votre courrier en votre absence ;

- Ne laissez pas les clés de votre véhicule ainsi que votre sac à main, portefeuille à la vue ou dans l'entrée de votre habitation, commerce ;

- Évitez de conserver de l'argent liquide chez vous ;

- Ne mettez pas tous vos biens au même endroit ;

- Entreposez vos outils et les échelles dans les locaux fermés ;

- Réalisez des clichés photographiques de vos biens de valeur (mobilier, bijoux, informatique...) et **listez** les numéros de séries (Voir conseils du référent sûreté de juin 2013).

CIVISME : LES 10 RÈGLES D'OR

Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de toute collectivité et donc d'un village. La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie doivent nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie. Pour ce faire, chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive…

1 - Je respecte les limitations de vitesse

La vie d'autrui prime sur toutes mes excuses pour aller trop vite en voiture.

2 - Je ne stationne pas mon véhicule sur les trottoirs

(Destinés aux seuls piétons). Je ne me gare pas « hors parking » même un court instant, car je suis forcément en stationnement gênant.

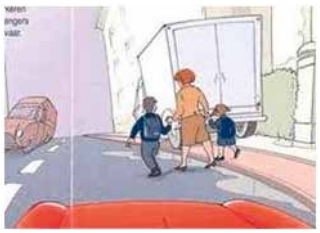

3 - Je trie correctement mes déchets

Je ne dépose aucun déchet au sol. Si un ilot est plein je me déplace vers un autre. Je ne fais pas brûler de végétaux (interdit toute l'année par arrêté préfectoral). Je demande une carte d'accès à la déchetterie en mairie (gratuite).

Je ne jette pas mes vêtements mais les dépose dans la borne de collecte de la Croix-Rouge. (sur les 5 sites présents sur notre commune ou à la déchetterie de Châteauneuf de Galaure ou à Sarras).

4 - Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux.

Pour construire, agrandir, rénover ou simplement édifier une clôture, un permis ou une déclaration est le plus souvent nécessaire.

5 - J'entretiens ma propriété et ses abords.

Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin. Je nettoie aussi le trottoir devant chez moi ou la bande gravillonnée/enherbée entre ma clôture et la voie publique sans tout attendre de la collectivité… J'arrache l'ambroisie source d'allergies. Je débroussaille et entretiens mon terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles. Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales venant des voies et fonds supérieurs.

6 - Je suis responsable de mes animaux.

Je ne laisse pas mon chien divaguer et faire ses déjections sur le domaine public. Je ne l'emmène pas au parc ou dans un espace public interdit aux animaux. J'utilise un collier anti-aboiement si mon chien hurle en mon absence.

Je fais stériliser mon chat. (Trop de chatons errants et abandonnés sont à déplorer).

7 - Je ne nourris pas les pigeons sources de dégradations dans le village.

(Leur nourrissage favorise leur propagation). J'obstrue les passages sous la toiture de ma maison qui est un lieu de reproduction choyé par ces volatiles.

8 - Je n'utilise pas ma tondeuse ou ma perceuse le dimanche et pendant les heures de repas (interdit par arrêté préfectoral)

Les travaux de bricolage, jardinage et tout usage d'outils susceptibles de causer une gêne sont tous interdits les dimanches et jours fériés.

9 - Je privilégie le dialogue avec mon voisin.

Si je ressens une gêne liée à son activité, je vais lui parler avec amabilité. Je cherche une solution avec lui avant de me plaindre en mairie ou à la gendarmerie. Je l'informe lorsque je pars en vacances. (La vigilance du voisinage réduit les risques de cambriolage).

Je prends des nouvelles de mon voisin âgé ou en situation de fragilité lors des périodes de canicule ou d'intempéries. Je préviens mes voisins si je prévois une fête exceptionnelle susceptible d'être bruyante.

10 - Je suis courtois lorsque je rentre dans un espace public.

Je dis « bonjour », « s'il vous plait », « merci » et « au revoir » aux élus, agents et bénévoles que je rencontre en mairie, à la salle des fêtes ou au parc municipal… Je respecte le domaine public et le travail de la collectivité. Je signale en mairie toute dégradation ou situation anormale que je pourrais constater.

BONUS : Je m'engage dans une association ou pour une cause collective.

Je n'attends pas tout des autres. Je cherche à comprendre et me rendre utile plutôt que de critiquer. Je participe aux manifestations organisées et donne un peu de mon temps pour faire vivre ma commune.

Les Conscrits 2020

De gauche à droite : Pierre Montagne, Corentin Mesona (Vice-Président), Cyril Caty, Adrien Martin, Thomas Cluzel, Lorette Mandon (trésorière), Océane Chatillon, Auriane Roubi (Présidente), Loane Racamier (Secrétaire). Absent : Stéphane Chagnon

Ils ont été reçus à la mairie par M. le maire Pierre Montagne qui leur a remis "le livret du citoyen" (ce livret récapitule les principaux droits et devoirs civiques).

Lac des Vernets

Tarifs :

Entrée du lac avec ou sans véhicule : 2.50 € / personne

Carte famille résidente sur la commune : 10 € (disponible en Mairie avec un justificatif de domicile, le livret de famille et photos d'identités)

Mairie de Saint-Uze au 04 75 03 25 96 ou à la Mairie de St-Barthélemy de Vals au 04 75 03 22 19

Horaires d'ouverture du lac pour 2019

Hors Saison Estivale

mois d'avril - mai - octobre et dernière quinzaine de septembre de 7h00 à 20h00

mois de novembre - décembre - janvier - février et mars de 7h00 à 16h30

En juin, les weeks-ends de 10h00 à 22h00 et les jours de la semaine de 7h00 à 22h00.

Pleine saison estivale :

juillet - août et première quinzaine de septembre, jours de semaine et week-end de 10h00 à 22h00.

Risques majeurs

La commune de Saint-Barthélemy-de-Vals est soumise à plusieurs risques majeurs (inondations, mouvements de terrains, séismes, transports de matières dangereuses, risques nucléaires, ruptures de barrage, feux de forêt, évènements climatiques…) : savoir réagir et adopter le comportement adapté vous rend moins vulnérable.

- Je m'informe sur les risques auxquels je suis exposé

- Je m'informe sur les moyens d'alerte (sirène, affichage…)

- Je me prépare en réalisant mon plan de mise en sécurité familiale

- Je respecte les consignes

Dossier d'information communal sur les risques majeurs en mairie ou sur https://www.saint-barthelemy-de-vals.fr/Document-d-information-communal-sur-les-risques-majeurs

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vitesse excessive des automobilistes sur les routes et chemins de notre commune est un sujet de préoccupation. Il parait difficile de créer des aménagements sur chaque route, il est important d'adapter sa vitesse, d'avoir une allure modérée sur l'ensemble des routes :

- traversées de hameaux
- circulation dans le village
- rue des écoles
- dessertes des lotissements
- routes communales en campagne….

Vous n'êtes pas seul : Piétons, cyclistes, motards, autres automobilistes. Vos enfants, vos voisins… Alors levez le pied !

NOUVEL ARTISAN

Jérémy DUVERT
Charpente, Couverture, Zinguerie, Ardoise, Fenêtre de toit et Habillage Zinc

575 route de Marnas
Tél. : 06 33 16 52 21

Imprimerie de la Vallée
création
numérique
offset
signalétique
publicitaire
IMPRESSION GRAND FORMAT
LETTRES ADHESIVES
PANNEAUX
AUTOCOLLANTS
26240 ST-VALLIER • 04 75 23 44 32

Séance du 08 janvier 2018

- Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup

Séance du 05 février 2018

- Demande de DETR 2018 pour l'acquisition, l'extension, l'aménagement et la mise en accessibilité d'un double cabinet médical.
- SDED – Renforcement du réseau – Dossier 262950047AER
- Développement économique zone d'activités « Les Bernardes » - Transfert de voirie et régularisation des ZAE
- Entretien et gestion des ZAE – Zone d'activités « Les Bernardes » : conventionnement avec la Communauté de Communes
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Séance du 05 mars 2018

- Subventions communales 2018
- Contrat d'association école Ste-Marie 2017/2018
- Participation pour fournitures scolaires – année scolaire 2018/2019
- Fixation des tarifs des repas de la cantine scolaire
- Fixation des tarifs de la garderie et de l'étude pour l'année scolaire 2018/2019
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe et deux postes d'ATSEM principal 1ère classe
- Adhésion au paiement en ligne TIPI régie de recettes cantine, garderie et étude

Séance du 03 avril 2018

- Budget assainissement – Compte administratif 2017
- Affectation du résultat d'exploitation du service assainissement – Exercice 2017
- Budget assainissement – Compte de gestion 2017
- Vote du budget assainissement 2018
- Budget communal – Compte administratif 2017
- Budget communal – Compte de gestion 2017
- Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal – Exercice 2017
- Vote du budget principal 2018
- Vote des taux d'imposition communaux – Année 2018

Séance du 07 mai 2018

- Médiathèque Départementale – convention de partenariat et d'objectif
- Contrat d'hébergement de logiciels en mode « application service provider » pour le module CIVIL NET ENFANCE – gestion de l'enfance et des activités périscolaires
- A la rencontre du Passé – demande de subvention exceptionnelle

Séance du 04 juin 2018

- ASSB Foot – Demande de subvention exceptionnelle
- Appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité »
- Projet groupe scolaire – Choix de l'AMO
- Convention pour la mise à disposition d'une installation incendie – Chemin des Notes

Séance du 02 juillet 2018

- Adhésion au service « paie externalisée » propose par le centre de gestion de la drome
- Cotisation CNAS – encaissement d'un chèque de remboursement
- Ecole élémentaire Jacques Prévert – subvention pour sortie scolaire
- Demande de prêt de 800 000 € au crédit mutuel
- Recensement de la population – nomination du coordonnateur communal et des coordonnateurs adjoints
- Marché travaux - amélioration du fonctionnement du poste de refoulement du stade

Séance du 11 septembre 2018

- Refuge des Bérauds – Convention 2019
- Porte de DrômArdèche – Modification statutaire
- Adhésion au contrat groupe collectivités employant au plus 30 agents CNRACL – Assurance des risques statutaires
- Règlement général sur la protection des données (RGPD) – Convention avec le syndicat mixte des inforoutes
- Association « L'Oreille qui bouge » - Demande de subvention exceptionnelle

Séance du 01 octobre 2018

- Budget communal – délibération modificative n°1 – 2018
- Aménagement de la traverse du village – demande de subvention au département de la Drôme et autres financeurs éventuels
- Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la traverse du village
- Travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire communal – demande de subvention au département de la Drôme et autres financeurs éventuels

Séance du 29 octobre 2018

- Appel à projets « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité »
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet
- Aménagement de la traversée du village – demande de subvention au département de la Drôme et autres financeurs éventuels
- Constitution d'un groupement de commandes pour les contrôles règlementaires des bâtiments et des fournitures administratives sur le territoire de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

Séance du 03 décembre 2018

- Budget communal – délibération modificative 2 – 2018
- Imprimerie de la Vallée – encaissement d'un chèque de remboursement
- Présentation en non-valeur d'une taxe locale d'équipement
- Transfert des biens immobiliers de l'association foncière à la commune
- Convention de remise de voirie rétablie

A la découverte de St-Barth 2017 - Place de Villeneuve

La Mairie

Le lavoir de Villeneuve

Commémoration du 11 novembre 2018

Le chemin du chateau de Marnas

Rassemblement pour les voeux du Maire 2019

UNE ANNÉE À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA FONTAINE

Nous vous accueillons le mercredi et vendredi de 16H00 à 18H00 et le samedi matin de 10H00 à 12H00

Un accès public à internet est maintenant à votre disposition pendant les horaires d'ouvertures.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la Médiathèque Départementale de St- Vallier avec laquelle nous échangeons 2 fois par an environ 500 ouvrages : policiers, romans, BD, documentaires, adultes et enfants…

Nous effectuons également des achats de livres récents, prix littéraires et grands succès en librairie.

Nous accueillons cinq fois dans l'année scolaire les 11 classes des 3 écoles de la commune ainsi que les assistantes maternelles et leurs bambins.

Nous organisons aussi des spectacles et des animations.

La cotisation est de 7 euros / an pour les adultes.

C'est gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans.

Une plaquette est disponible à la mairie.

Vous aimez les livres, vous avez un peu de temps libre, alors venez rejoindre l'équipe des bénévoles de la bibliothèque !

Nous serons ravis de vous accueillir !

En janvier vive les rois et les reines

ACCUEIL DE CLASSES EN JUIN AUTOUR DES JEUX DE SOCIÉTÉ

Vente de livres d'occasion lors de la foire en juin 2018

« On les aura » à la salle des fêtes le 10 novembre. Un public nombreux et conquis par le magnifique spectacle

ACCUEIL DE CLASSES DES HISTOIRES DE NOËL POUR LES PETITS ET LES GRANDS

Merci à toi BARROUX, à Julien et à toute l'équipe de la Médiathèque de Valence pour ce spectacle magnifique et très émouvant « ON LES AURA » le 10 novembre

EXPOSITION A LA SALLE DES FÊTES POUR LE CENTENAIRE DE LA FIN DE LA GRANDE GUERRE

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE ST UZE ET SES ENVIRONS

L'année 2018 a été pour notre amicale une année de grande satisfaction. En effet, en plus d'avoir eu 759 marcheurs pour la randonnée du potier, un concours de pétanque avec de la pluie (rare cet été), et un beau concours de belote, notre amicale a été récompensée lors du congrès national de la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles (FFDSB).

Voici plusieurs années que notre amicale intervient au sein de l'école de St Uze et que la classe de CM1 participe au concours organisé par la FFDSB. Cette année, un des dessins présenté par notre amicale, sélectionné par l'union départementale puis par la région a finalement reçu le prix du meilleur dessin au niveau national. C'est une récompense qui nous touche, reconnaissant notre engagement, celui de l'institutrice et de sa classe. Un grand bravo à l'école primaire de St Uze.

Concernant les collectes, le don de toutes les personnes en bonne santé est plus que toujours nécessaires pour aider les malades, voire les sauver pour de très nombreux.

Mobilisons-nous tous en 2019.

Petite rappel : Etre donneur de moelle osseuse revient à s'inscrire en tant que donneur, avoir son typage HLA (identité génétique simplifié) et ainsi donner peut-être demain la chance à son « frère génétique » d'être sauvé si les autres traitements n'ont pas fonctionnés. Tout le monde peut être le médicament d'un malade, mais il faut effectuer les démarches en amont.

Aidez-nous à sauver des vies, nous sommes tous concernés.

DONNEZ, INSCRIVEZ-VOUS

www.dondusang.net

www.dondemoelleosseuse.fr

SARL ROBIN SAINT-UZE

BOUCHERIE Viande 1er choix provenant essentiellement d'élevages de notre région

CHARCUTERIE FABRIQUÉE MAISON Spécialités saucisson sec caillette dromolive

TRAITEUR Buffet repas, plats cuisinés à emporter, plat du jour

Possibilité portage de repas à domicile

Titres restaurant acceptés **Tél. 04 75 03 93 34**

A LA RENCONTRE DU PASSÉ

(Patrimoine de St-Uze, St-Barthélemy-de-Vals et Galaure)

En 2018, au mois de janvier, nous avons participé au 4éme salon du patrimoine régional à Tain l'Hermitage. Notre stand présentait cette année, une petite étude sur le thème de l'eau dans notre commune.

En mars, s'est déroulée notre Assemblée Générale à la salle des Roches qui dansent, réunion qui nous a permis d'accueillir 2 nouveaux adhérents.

En septembre, a eu lieu la réédition de notre expo « Hommage aux Poilus de St Barthélemy de Vals »

Grâce au service de la Conservation du Patrimoine de la Drôme et sous l'autorité de la municipalité, nous avons entamé les démarches pour la restauration du tableau de médaillons des Poilus. Après un toilettage minutieux et la pose d'une vitre, le tout réalisé par un restaurateur professionnel lyonnais, le tableau retrouvera tout son éclat : il remplira alors pleinement son rôle : entretenir le souvenir de nos Poilus.

Fin novembre, nous avons pu accéder au vieux clocher de notre église afin d'en inspecter l'état : il s'est avéré bon mais une protection contre l'intrusion des pigeons est nécessaire.

Le 2 décembre, a eu lieu notre matinée gourmande.

En 2019, notre Assemblée Générale se tiendra le 8 mars au Domaine Revol à St Uze.

Nous allons participer à La rando patrimoine « A la découverte de St Barth » le 19 mai, organisée par la municipalité.

Nous allons également nous atteler à la restauration des croix que nous avons recensées sur notre commune.

Nous travaillons aussi au repérage des sites remarquables de St Barthélemy de Vals pour le Département.

Toute l'année, nous proposons une aide à la généalogie, à l'histoire de votre maison avec des visites aux services des Archives.

Toute l'équipe de A la rencontre du passé, vous souhaite à tous une excellente année 2019.

Merci de continuer à nous soutenir.

Si vous souhaitez nous contacter ou nous rejoindre (cotisation annuelle de 15 €).

- Relais à la Bibliothèque de La Fontaine à St-Barthélemy-de-Vals – contact Monique Stasia ou Corinne Deygas

Tél : 06 28 84 82 92
Email : alarencontredupasse0@gmail.com
Site : alarencontredupasse.jimdo.fr

Une exposition à la mémoire des poilus

Le samedi 29 et le dimanche 30 septembre l'exposition hommage aux poilus était visible à la salle des fêtes. Réalisée par l'association A la Rencontre du Passé par Bernadette COUIX de DONATO, elle avait été présentée il y a moins d'un an à l'occasion des cérémonies du 11 novembre 2017.

Cette exposition se caractérise par des recherches extrêmement fouillées et démarre du contexte avant 1914, explore les principaux événements de chaque année de cette grande guerre avec des actualités de l'époque, détaille des moments où des soldats de Saint-Barthélemy ont perdu la vie, jusqu'à la signature de l'armistice. Sont également présentées les fiches identitaires de chaque poilu de la commune morts pour la France (Environ 96 identifiés). Etaient également exposés des objets et médailles de poilus.

Cette exposition qui présente une chronique de 1914 à 1918 retrace la grande histoire mais n'oublie pas le passé de la Drôme des collines. Au travers des recherches entreprises, de belles découvertes ont été faites : des histoires maritimes, des visages… et des héros qu'il ne faut pas oublier.

Tous se sont dits intéressés par une telle exposition, appréciant également un diaporama créé à l'attention des enfants. Ce fut aussi l'occasion pour quelques-uns de rencontrer des personnes perdues de vue et pour d'autres de créer des liens au travers de souvenirs partagés.

Une belle exposition retracée dans un livre que l'on peut se procurer auprès de l'association (infos au 06.65 58 94 22).

L'association « A la Rencontre du Passé », publie un livret qui compte 204 pages reprenant les coordonnées de nos soldats morts pour la France à la Grande Guerre, ainsi qu'une partie de l'exposition qui a eu lieu en 2017 et en 2018.

Un exemplaire est exposé en mairie. Pour les personnes qui souhaitent l'acquérir contacter l'association au : 06 65 58 94 22.

Ce livret est vendu quasiment à prix coutant 12 €.

ADMR

ADMR
la référence du service à la personne

L'ADMR travaille en réseau et en lien avec l'union nationale, le comité régional et la fédération départementale.

Notre association « ADMR St Uze Saint Barthélemy de Vals » intervient sur les communes de Saint Uze, Saint Barthélemy de Vals, Ponsas. Nous avons 22 salariées à temps partiel (aide à domicile, aide aux familles, auxiliaires de vie). L'association est gérée, avec le soutien de la fédération départementale, par des bénévoles. Nous avons aussi une secrétaire administrative qui gère les plannings de travail, les remplacements des salariées (congés payés ou maladie) les urgences et autres tâches administratives.

L'ADMR propose plusieurs services :

- Aides aux personnes âgées et handicapées
- Aide aux familles pour l'entretien de la maison
- Garde d'enfants
- Une aide spécifique lors des grossesses difficiles
- Une aide à tous : l'ADMR peut intervenir pour faire du ménage chez toute personne quelque soit son âge : retraitée ou en activité.
- Portage de repas à domicile

Une prise en charge financière est possible par certains organismes en fonction de la situation de la personne aidée : caisses de retraite, assurance mutuelle complémentaire, conseil départemental, CAF, CPAM. Les prestations payées à l'ADMR donnent droit à une réduction ou un crédit d'impôt.

Depuis plusieurs années l'association participe à la journée nationale de vente de fleurs en mars de chaque année.

Bénévole à l'ADMR pourquoi pas vous ?

L'ADMR St Uze - St Barthélemy de Vals développe une action solidaire qui favorise la création de liens entre les habitants. Ses missions : servir, promouvoir l'autonomie, animer et créer des emplois. Ses moyens : une équipe de bénévoles engagée pour détecter les besoins, créer et faire fonctionner les services. Venez nous rencontrer !

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter :

Responsable ADMR : 06 74 45 66 55
Bureau ADMR
8, rue Hector Revol 26240 St Uze
Ouvert le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h et le mardi de 10h30 à 12h
Tél : 04 75 23 43 76
Mail : admr.saintuze.saintbarth@orange.fr

CLUB MICRO-COLLINES DE ST-BARTHÉLEMY DE VALS

L'association Micro-collines crée il y a 10 ans sur la commune, a pour objectif de pouvoir se servir d'un PC et accéder aux nouvelles technologies informatiques.

- COURS DEBUTANTS :
Michel PLANTA : le LUNDI de 18h à 19h30

- COURS MOYENS :
Jacques GIRARD : le MERCREDI de 17 h à 18h 30

- COURS CONFIRMES :
Jacky GRIBET : le mercredi de 19h à 20h30

COMITÉ DE FOIRES

FOIRE DU 3 JUIN 2018

La 40ème foire s'est déroulée cette année le 3 juin 2018 avec un temps nuageux et de la pluie en fin d'après-midi. Malheureusement, cette année, nous n'avons pas eu d'éleveurs d'animaux et un peu moins de forains. Au vide grenier, il y avait une trentaine d'exposants. Nous avons pu constater une fréquentation en baisse pour les repas à la salle des fêtes. Le Comité de Foires est toujours à la recherche de bénévoles et remercie les exposants, commerçants et associations pour leurs participations.

On vous donne rendez-vous pour la 41ème foire le 2 juin 2019 avec, on espère, plus de participation et d'investissement des St-Barthélémiens.

COMITÉ DES FÊTES

VOGUE 2018

Le week-end du 1er septembre 2018, le comité des fêtes a organisé la traditionnelle vogue annuelle de la rentrée.

Le samedi soir, la salade Barthélémienne a régalé les amateurs et à la nuit tombée un feu d'artifice suivi des SIGALChant a enchanté un public nombreux.

Dimanche matin la présentation de plus de 50 véhicules anciens a permis de découvrir des véhicules restaurés avec soin ainsi que des machines agricoles d'un autre temps. Nous remercions Gérard MASSON pour son implication dans la présentation des véhicules anciens et la recherche de chars.

L'après-midi, le corso a bénéficié d'un très beau temps attirant un public nombreux. Le cortège entraîné par la musique de l'Union Musicale de Châteauneuf de Galaure, était suivi des vélos fleuris, d'une voiture de collection, du char de l'école St Marie, de la fanfare « Les enfants de la Joyeuse », du char «Drôles de bêtes » des Pompiers, du bar des Arts de la Danse et pour terminer « Les Sirénes » du comité des fêtes.

Le lundi en début d'après-midi le concours de longue a rassemblé 10 équipes de quadrettes pour des parties parfois très disputées.

Malheureusement nous devons annoncer la mise en sommeil de notre association, décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire au mois de décembre par manque avéré de bénévoles.

LES AMIS DES ROCHES QUI DANSENT

Le club " Les Amis des Roches qui Dansent " est toujours aussi actif.

Vendredi 22 février 2019 : Assemblée générale avec dégustation de bugnes préparées la veille par les membres du bureau

Mercredi 3 avril 2019 : Concours de Coinche/manille

Mercredi 5 juin 2019 : Concours de Pétanque

Mercredi 26 juin 2019 : Pique nique

Courant octobre 2019 : Paella avec célébration des anniversaires 80 et 90 ans

Courant novembre 2019 : Cuisses de grenouilles

Courant décembre 2019 repas de Noel et distribution de colis à tous les adhérents de 70 ans et plus. Pas le temps de s'ennuyer.

Vous pouvez nous rejoindre quelque que soit votre âge et si vous avez réglé votre cotisation, tous les mardis après midi à la salle des roches qui dansent (derrière la mairie) pour vous distraire avec les cartes, les boules et bien d'autre jeux.

N'hésitez pas à prendre des renseignements auprès des membres du bureau :

Présidente : Maryse ALBERT
04.75.03.92.04 ou 06.09.21.60.66

Secrétaire : Françoise FRACHISSE
09.83.94.14.52

Trésorière : Simone DREVET
04.75.03.95.19

Très bonne année à tous et surtout une très bonne santé.

LES ATELIERS D'ORSOLE

Les coulisses avant le spectacle, maquillage et préparation des comédiens

La troupe tire sa révérence.

Comme chaque année depuis bientôt 9 ans, l'atelier théâtre pour adulte se déroule tous les jeudis soir dans la salle des roches qui dansent de 19h30 à 21h00. Cette année ils sont 9, et première nouveauté, ils joueront la pièce de fin d'année les 11, 12, et 18 octobre 2019.

La deuxième nouveauté se situe dans un nouveau spectacle qui aura lieu, sur réservation, les 8 et 9 mars 2019. Cette soirée, se déroulera sous forme de lecture théâtralisée. Elle aura pour thème la gourmandise, avec de quoi ravir autant les papilles que les oreilles et sera sous le signe de la convivialité, de la rencontre et de l'échange avec la possibilité de scènes ouvertes pour quiconque souhaiterait lire, déclamer, chanter ou même jouer un instrument de musique.

Troisième nouveauté : les cafés lectures qui ont lieu une fois par mois à la salle des Roches qui Dansent les samedis matin, afin de découvrir, textes de théâtre et auteurs, autour d'un café d'un thé et de petits gâteaux.

Quatrième nouveauté : les week-ends d'entraînement au théâtre, qui auront lieu les samedis 16 et 17 février, 30 et 31 mars, 22 et 23 juin, chez Sylvie Robejean animatrice.

Il y a aussi deux comédiens qui projettent de jouer une pièce de théâtre, mais nous vous en parlerons en temps voulu.

Nous participerons aussi à la journée organisée par la mairie : « à la découverte de Saint- Barthélemy de Vals » le dimanche 19 mai.

Si l'inscription à l'atelier est maintenant fermée, elle reste ouverte pour les autres activités et projets. L'adhésion à, l'association est de 20 euros, par an.

Cette dernière suffit pour le café lecture et la préparation de la soirée du mois de mars.

Pour les week-ends d'entraînement au théâtre, en plus de l'adhésion, le tarif est de 50 euros par week-end, pour 10 heures d'atelier (un tarif dégressif peut être proposé pour ceux et celles qui auraient des difficultés financières) Les repas sont sortis du sac. Ces stages sont ouverts à toute personne, débutant ou confirmé, pratiquant ou non un art vivant tel que théâtre, chant danse. Le minimum d'inscription est de 4 personnes et ne doit pas dépasser 8 personnes.

Cette année, donc une dynamique de groupe se met en place, toute personne, ayant des envies, des projets, ou qui veut simplement participer à un loisir fait de partage et de rencontre, peut contacter, Sylvie Robejean, l'animatrice au 06 32 64 82 58.

L'OREILLE QUI BOUGE

BAL MUSETTE A VILLENEUVE

Le 14 juillet 2018 l'association OQB a organisé, avec l'aide précieuse d'un groupe d'habitants de Villeneuve, une soirée repas.

Le temps d'une soirée, la place du hameau s'est transformée en guinguette pour danser, sur un plancher au milieu d'une végétation et de lumières installées pour l'occasion, au rythme d'un accordéon et d'une guitare du groupe GENERATION MUSETTE de Carpentras.

Une très belle soirée finie sur des musiques des années 80's. Un petit retour en arrière, au temps des bals en plein air, apprécié de tous les participants et organisateurs.

Nous souhaitons remercier pour cette soirée, les habitants de Villeneuve qui nous ont aidé à la mise en place et pendant la soirée sans qui cette organisation n'aurait pas été possible. La Mairie pour les autorisations et le prêt de matériel, La Communauté de Communes pour le prêt du matériel, le magasin GAMMVERT de Saint-Vallier pour la fourniture de la végétation et bien sûr toutes les personnes qui ont participé à cette soirée.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine au même endroit.

LA PALETTE DE ST BARTH

Notre association réunit 11 personnes aimant le dessin et la peinture sous toutes ses formes : aquarelles, acrylique, huiles… Dans une ambiance agréable, nous nous encourageons les uns et les autres.

Nous pourrions accueillir avec plaisir une ou deux personnes supplémentaires.

Nous avons une pensée particulière pour notre Présidente Jacqueline FACCHINETTI actuellement éloignée de sa passion pour l'art pour des raisons de santé.

Un GRAND MERCI à la Municipalité pour l'aide qu'elle nous apporte.

On se retrouve les mardis après-midi à 14 h dans la pièce derrière la Salle des Fêtes.

SIGAL'CHANT

Nouvelle année pour l'Association Sigal'Chant, avec un premier petit spectacle où la magie de Noël a envahi le temps d'un soir le village, vin chaud, crêpes, père Noël avec pour fond sonore les plus belles chansons féeriques. Ce fut un beau moment partagé en famille et entre amis, nul doute que cette année le Père Noël fera encore des heureux.

De nouvelles Sigal ont rejoint la troupe cette année, vous pourrez tous les retrouver lors des différentes manifestations à savoir : leur spectacle annuel sur le thème cette année des musiques de film « Silence, ça tourne ! » qui sera organisé les 5, 6 et 13 Avril suivi de leur traditionnelle soirée créole qui aura lieu le vendredi 31 mai. Alors ne manquez pas ces rendez-vous et venez chanter et danser avec eux !

DÉFENSE ENVIRONNEMENT

Association de Défense de l'Environnement et de la Qualité de Vie de Saint-Barthélemy de Vals et de Chantemerle les Blés (ADEQUAVI)

Alors que l'Association de Défense de l'Environnement et de la Qualité de Vie de Saint-Barthélemy de Vals et de Chantemerle les Blés (ADEQUAVI) fêtera cette année ses 15 ans, nous avons voulu pour cette occasion revenir sur les raisons de notre existence. C'est dans le but de s'opposer à la construction du Centre de Valorisation des Ordures ménagères (CVO) situé à Saint-Barthélemy de Vals (quartier Combe Jaquet) que notre association a été créée. Malgré le vent de contestation qui régnait à cette époque, l'usine a quand même vu le jour. Après sa mise en service en 2009, l'association a eu pour rôle d'informer la population sur l'exploitation du centre, de veiller à son bon fonctionnement et de faire remonter les informations quant aux possibles nuisances.

Pour bien comprendre, Il faut savoir qu'en plus de Saint-Barthélemy de Vals, deux autres sites basés à Etoile-sur-Rhône et Beauregard-Baret ont été construits au cours de la même période. En effet il y avait à cette époque une véritable volonté politique de réduction des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération. Le constat que près de 50% de ce qui compose notre poubelle est constitué de déchets biodégradables a poussé le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets de Drôme-Ardèche) à investir dans ces nouvelles installations. Le principe consiste à extraire la part fermentescible de nos ordures ménagères pour la transformer en compost utilisable pour l'agriculture sans avoir à séparer les déchets à la source.

Depuis leur mise en service, les 3 sites ont eu de multiples problèmes techniques, obligeant l'exploitant à stopper les activités à plusieurs reprises. La technologie de Tri Mécano-Biologique qui équipe ces CVO est constituée entre autres d'un cylindre de pré-fermentation. La mauvaise conception de cette pièce maîtresse a obligé le nouvel exploitant (VEOLIA) à la remplacer. Coût de l'opération, près de 4 millions d'euros rien que pour le site de Saint-Barthélemy de Vals. En plus de cela, VEOLIA a décidé de changer la fonction initiale du site de Beauregard-Baret dans l'objectif d'extraire de nos poubelles la fraction combustible, pour fournir les industries de la région. Coût estimé du chantier : 7 millions d'euros en partie à la charge du contribuable via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Au final seuls les sites d'Etoile-sur-Rhône et Saint-Barthélemy de Vals occuperont la fonction de triage et de production de compost. La capacité de traitement de ce dernier passera ainsi de 30 000 tonnes à 40 000 tonnes d'ordures ménagères par an ; imposant un accroissement du trafic des camions apporteurs et un risque accru de pollution de l'air. A cela s'ajoute la présence de verres, pastiques et métaux lourds dans le compost. En effet même si aujourd'hui celui-ci répond aux normes en vigueur, on peut légitimement s'interroger du devenir à long terme de ces éléments dans nos terres agricoles.

Pour en savoir davantage sur l'actualité du centre de valorisation des ordures ménagères de notre village, vous pouvez nous retrouver lors de nos réunions qui se déroulent le premier jeudi de chaque mois (sauf juillet et août) à 20h à la mairie de Saint-Barthélemy de Vals. Vous pouvez également consulter notre nouveau site internet : https://adequavi.wordpress.com

RÉUNION DES ASSOCIATIONS

La réunion des associations a eu lieu à la salle du conseil de la Mairie en septembre pour l'établissement du futur calendrier des fêtes et manifestations 2019.

LE SOU DES ÉCOLES

Le 10 mars 2019 / zumba carnaval à 14h30

Le 19 mai participation du sou des Ecoles A LA DECOUVERTE DE ST-BARTH

En mai normalement on devrait organiser un concours de pétanque (date à définir)

Le 28 juin 2019 à partir de 16h Fête des écoles.

L'association du VTT CLUB ST BARTH compte une vingtaine de licenciés qui pratiquent le VTT et roulent également sur route pour varier les plaisirs.

Chaque dimanche matin, rendez-vous est donné à 8h30 Place des Pompiers.

Le VTTCSB a organisé en 2018, 2 grands évènements pour rassembler les adeptes du 2 roues en tout terrain :

8 AVRIL 2018 - RANDO VTT « DES ROCHES QUI DANSENT »

Cette 24 ème édition a connu un record d'affluence avec plus de 400 participants répartis sur 5 parcours allant de 22 à 49 Kms permettant à chacun de trouver son bonheur !

Après l'effort, le réconfort : diot, pomme de terre, tomme en salade
Le tout cuisiné par nos chefs...

7 DECEMBRE 2018 - RANDO VTT NOCTURNE « LES LUMIERES DES ROCHES QUI DANSENT »

Cette 2ème édition « by night » a réuni plus de 150 vététistes équipés de frontales et gilets jaunes afin de découvrir ou re-découvrir les plaisirs du VTT en mode nuit sur deux boucles 15 et 30kms.

Après l'effort, le réconfort : soupe à l'oignon et vin chaud

2 EVENEMENTS A NE PAS MANQUER

25EME RANDO « RANDO DES ROCHES QUI DANSENT »

7 AVRIL 2019

3EME RANDO NOCTURNE « LES LUMIERES DES ROCHES QUI DANSENT »

6 DECEMBRE 2019

Présidente : 06.14.60.22.05
https://fr-fr.facebook.com/vttcsb.fr/

A.A.P.P.M.A - LA TRUITE DE LA GALAURE

Les missions d'une AAPPMA

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) représentent 1,56 millions de pêcheurs et sont au nombre de plus de 3700 sur le territoire français. Elles sont regroupées au sein des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) qui, assurent notamment des fonctions de représentation, de coordination et d'appui technique aux associations.

Les AAPPMA ont pour objectif de participer activement à la protection de l'eau et des milieux aquatiques :

- Par la lutte contre la pollution des eaux ou toutes autres causes qui ont ou auraient pour conséquence la destruction, la dégradation des zones essentielles à la vie aquatique.
- Effectuer des actions de mise en valeur ou de restauration des milieux aquatiques.
- Informer et sensibiliser dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de l'eau et de la pêche.

Qui compose et administre l'AAPPMA ?

Sont membres actifs de l'AAPPMA, les adhérents à qui l'association a délivré une carte annuelle de pêche «Personne majeure », «Découverte femme» ou « Personne mineure » et sont membres associés les pêcheurs disposant d'une carte « Enfants » (- de 12 ans), d'une carte « Journalière » ou d'une carte « Hebdomadaire ».

L'assemblée générale est composée des membres actifs de l'AAPPMA, administrée par un conseil d'administration et un bureau.

L'AAPPMA « La Truite de la Galaure » a délivré 473 cartes et compte 309 membres actifs en 2017.

En prenant votre carte de pêche auprès de notre association, vous nous permettez de continuer à mener des actions pour protéger l'eau et les milieux aquatiques contre des projets qui menacent la ressource en eau (projet de Center Parcs de Roybon,…), pour tenter de restaurer et améliorer nos cours d'eau …, actions indispensables au maintien de notre loisir et permettre aux générations futures, d'avoir encore la chance demain, de capturer quelques truites de souche locale.

Retour sur quelques actions menées durant l'année !

Non au Center Parc des Chambaran !

Depuis 2008, notre AAPPMA lutte et reste mobilisée (avec d'autres) contre le projet de construction d'un Center Parcs à Roybon qui représenterait l'équivalence de la consommation en eau d'une ville comme celle de Saint-Vallier, installé sur notre château d'eau… avec tout ce que cela comporte comme impacts sur de nombreux cours d'eau dont la Galaure et tous ses affluents !

Plus d'infos sur ce dossier, sur le site de l'association Pour les Chambaran Sans Center Parcs

http://www.pcscp.org/ dont est membre l'AAPPMA « La Truite de la Galaure ».

Journée « Galaure propre »

Depuis plusieurs années, l'AAPPMA «La Truite de la Galaure» organise en partenariat avec une commune riveraine, une matinée de ramassage des déchets sur les berges et dans le lit de la Galaure et ses affluents.

Le samedi 7 avril 2018, ce sont environ 70 personnes dont de nombreux enfants qui se sont retrouvés à la Motte de Galaure pour participer au nettoyage des berges de la rivière ainsi que chemins et sentiers à proximité.

Des déchets en tous genres, toujours trop nombreux auront été ainsi éliminés de notre environnement !

Une matinée éco citoyenne terminée autour d'un buffet convivial avec la remise d'une vingtaine de cartes de pêche offerte aux enfants de - 12 ans, des jeunes sensibilisés à la préservation de la nature.

Les parcours « Prendre et relâcher »

Instaurés sur la Galaure en 2014, les parcours « Prendre et relâcher » ou « No-kill » au Grand Serre (1ère catégorie) et à Saint Uze/Saint Barthélémy de Vals (2ème catégorie) répondent à plusieurs objectifs :

- préserver les espèces sensibles (truite fario sur la Galaure) tout en permettant la pratique de la pêche,
- augmenter le peuplement naturel de truite fario en préservant les géniteurs,
- favoriser la pratique de la pêche « loisir-sportive » et faire évoluer les pratiques et les mentalités.

Concours de belote et tombola

Dimanche 3 mars 2019 à la salle des fêtes de Claveyson.

Cartes de pêche

Disponibles via internet depuis chez vous, sur le site http://www.cartedepeche.fr/ ou chez nos dépositaires informatisés de Saint-Barthélemy de Vals (Tabac/Presse), Saint-Uze (Tabac/presse), Châteauneuf de Galaure (Tabac/Presse) et d'Hauterives (Gamm Vert). Ce procédé vous permet en cas de vol ou de perte, de réimprimer votre carte sans avoir à repayer la taxe CPMA.

Intéressé(e)s par nos actions, envie de découvrir le loisir pêche, de participer à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques !

Nous suivre, nous contacter : facebook : Aappma Galaure

Courriel : truitedelagalaure@orange.fr

BOULE JOYEUSE

Résultats des concours organisés à Saint-Barthélemy-de-Vals pour la saison 2018/2019

Challenge Emile Perrier
1er mai 2018 avec 32 doublettes présentes.
Vainqueurs : Yoan PENEL et Frédéric MIGUET.

Challenge Bernard MESONA
26 mai 2018 avec 16 quadrettes.
Vainqueurs : équipe Jean-Luc ANDRIEU.

Challenge Marcel MONTAGNON,
8 juin 2018 avec 30 doublettes.
Vainqueurs : équipe REGACHE.

Finale de doublette sociétaire
6 juillet 2018 avec 33 doublettes.
Vainqueurs : Chrisitian ROUCHON
et Patrick BRUYERE.

Dates des concours organisés à St-Barthélemy de vals saison 2018/2019 :

- Challenge Emile PERRIER, 1 mai 2019
  (32 doublettes en 3e et 4e divisions).
- Challenge Bernard MESONA, le 25 mai 2019
  (16 quadrettes sur invitation).
- Challenge Marcel MONTAGNON, le 7 juin 2019
  (32 doublettes en loisirs).
- Finale de la doublette sociétaire, le 5 juillet 2019 (en loisirs).
- Challenge Marcel CHOLVY, le 28 septembre 2019
  (32 doublettes en 3e et 4e divisions).

Pour l'inscription à ces concours, merci de contacter Matthieu MESONA (Président) au 06 17 50 10 52.

Informations : Pour la saison 2017/2018, nous comptions 21 licenciés et pour cette saison 2018/2019 nous avons 28 licenciés. Si vous êtes intéressés ou si vous voulez des informations, nous organisons des entraînements pour les licenciés au boulodrome Marcel MONTAGNON de Saint-Barthélemy de-Vals. Les vendredis vers 17h30, de début avril à fin septembre. Ou vous pouvez contacter Matthieu MESONA au 06 17 50 10 52

Challenge Marcel CHOLVY
29 septembre 2018 avec 24 doublettes.
Vainqueurs : André et Mireille REBATET.

ART DE LA DANSE GYM ET LOISIRS

L'année 2018 a été dense pour Art de la danse, Gym & Loisirs…

De septembre à maintenant !

1 L'association Art de la danse, Gym & Loisirs a participé de nouveau, en ce début de saison, au corso organisé par le comité des fêtes, le dimanche 2 septembre 2018.

Notre char a été créé par les bénévoles de l'association sur le thème de Montmartre en 1900. Une belle journée, appréciée par l'ensemble des participants.

2 La rentrée 2018

Les cours ont repris le 10 septembre, avec 3 cours d'éveil à la danse (4-6 ans) et 1 cours d'initiation à la danse (7 ans), 4 cours de jazz (à partir de 8 ans), 5 cours de classique (à partir de 8 ans), et 3 cours de gym : 1 en gym fitness et 2 en gym douce et posturale.

Nous accueillons des danseurs dès 4 ans révolus ! De débutant à semi-pro. : L'objectif de notre école, dans le cursus d'apprentissage, est de former des danseurs qui, s'ils le désirent peuvent espérer intégrer un conservatoire ou passer des auditions pour des compagnies professionnelles. La forme de danse enseignée à « Art de la danse » tend vers le sportif de haut niveau tout en conservant son côté artistique. Et tout ça dans la convivialité.

3 Deux cours de gym dispensés dans l'association Gym fitness, le lundi soir de 19h15 à 20h15. Ce cours se divise en 3 parties :

- travail en cardio et coordinations simples avec des pas de danse basiques.
- musculation globale (abdos, dorsaux, fessiers, pectoraux, ischios…), exercices de gainage tout ceci en portant attention à sa posture qui sera corrigée individuellement s'il le faut, le tout accompagné d'une respiration coordonnée. Avec beaucoup de variantes par le matériel utilisé comme élastiques, steps, ballons...
- étirements avec respect des postures et de la respiration.

Gym douce et posturale, le lundi et le mercredi matin de 10h à 11h. En 3 parties également :

(Ce cours ne s'adresse pas aux personnes qui veulent transpirer !)

- Auto massage actif pour se mettre en énergie, puis échauffement articulaire.
- Musculations de toutes les chaînes musculaires antérieures et postérieures basée sur larespiration et le respect des postures (correction individuelle si besoin).
- Étirements en douceur.

Votre professeur est formé en biomécanique (STAPS) et analyse fonctionnelle du mouvement (DE professeur de danse).

4 Stage de Toussaint danse acrobatie et atelier chorégraphique

Les 22 et 23 octobre dernier, Art de la danse a organisé un stage de danse acrobatie et atelier chorégraphique pour les enfants à partir de 7 ans. Nous avons, au travers de ce stage, découvert ou approfondi nos compétences en acrobatie en commençant par des roues, roulades, portés et autres… Puis les après-midi, nous avons mis en place un travail d'improvisation en utilisant nos acquis du matin et les techniques de danses acquises en cours. Deux jours de création et de partage.

5 Certains danseurs volontaires ont participé au défilé de la biennale de la danse de Lyon le dimanche 16 septembre 2018 avec le groupe Drôme Ardèche. Un engagement pour les danseurs depuis janvier afin d'apprendre et de répéter la chorégraphie du défilé !

6 « Parents en cours de danse »

Les parents ont été invités à participer au cours de danse avec leurs enfants du 19 novembre au 8 décembre.

7 Rencontres inter-classes et Assemblée Générale, mercredi 19 décembre

Les rencontres inter-classes sont un moment privilégié pour l'ensemble des élèves car ils présentent des extraits de cours devant un public et ceci fait partie intégrante

de la formation du danseur. Ces rencontres sont couplées avec l'assemblée générale annuelle de l'association.

8 Semaine découverte du 17 au 21 décembre

Durant cette semaine, les cours n'étaient pas sous leur forme habituelle. Ils étaient sur les mêmes créneaux mais étaient ouverts à d'autres (parents, amis, adhérents et non adhérents...).C'était l'occasion d'essayer. Différents ateliers, films, ballets étaient proposés.

Et les projets à venir...

9 Le 2e stage de la saison de danse acrobatie et atelier chorégraphique

Les 18 et 19 février prochain aura lieu la deuxième session du stage de danse acrobatie et d'atelier chorégraphique.

10 Nous participerons, dimanche 19 mai, à la manifestation rando et patrimoine du village de Saint-Barthélemy-de-Vals.

11 Proposition d'une sortie spectacle, samedi 4 mai à 20h30 à la salle Désiré Valette de Saint Vallier. Spectacle «Comme un trio» de Jean-Claude Gallotta d''après « Bonjour tristesse » de Françoise Sagan. Ce spectacle de danse contemporaine est proposé dans le cadre du Festival DANSE AU FIL D'AVRIL 2019 20. Spectacle 2018 !

On vous donne rendez-vous le vendredi 5 et samedi 6 juillet 2019 à 20h30 à la salle Désiré Valette de Saint Vallier pour notre spectacle annuel avec la participation de tous les élèves danseurs.

www.artdeladanse.com
www.facebook.com/ArtdeladanseGymetLoisirs
https://www.instagram.com/artdeladanse/
Rens. : contact@artdeladanse.com ou 07 81 97 84 49

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Saint-Uze Saint-Barthélemy-de-Vals

Envie d'un moment rien que pour soi, pour se sentir bien dans sa tête et dans son corps.

Rejoignez-nous à la gymnastique Volontaire de Saint-Uze/Saint-Barthélemy le mercredi après-midi (sauf vacances scolaires) à la salle des fêtes de Saint-Uze, pour partager des activités variées et adaptées, sans contraintes, ni douleurs et sans courbatures en musique !

Cours Séniors : 16h45 à 18h.

Souplesse, équilibre, motricité, respiration, agilité, mémoire…

Cours Adultes : 18h10 à 19h25.

Cardio training, renforcement musculaire, stretching, steps…

Qui se terminent par un moment de détente au sol.

Notre animatrice diplômée Myriam, nous propose des cours au gré de ses envies et de ses formations, au fil des saisons avec le matériel toujours au top : tapis de sol épais, balles, ballons, altères, steps, bâtons lestés, et tout cela dans une ambiance agréable ou l'effort se mêle à la joie, à la bonne humeur et aux rires.

Aux beaux jours nous allons faire nos cours dans le parc du Domaine REVOL,

Le samedi 2 mars 2019 une soirée de partage est organisée ! Le repas sera préparé par M. ROBIN traiteur. La soirée sera animée par les "Faux Semblants".

Chaque adhérent détient une licence avec une adhésion à la Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire.

Les Messieurs sont les bienvenus !

Venez nous rejoindre, l'association regroupant les deux communes permet, d'échanger, de créer des contacts et surtout de partager des moments conviviaux (soirée familiale, assemblée générale).

C'est avec tristesse que nous avons appris en cette fin d'année le décès de notre Présidente d'Honneur Monique MICHALET, qui participait à toutes nos manifestations.

Le Bureau

Présidente : GUDIN Marie-Jeanne
Secrétaire : ROBIN Sylvie
Trésorière : ARNAUD Isabelle
Membres : STASIA Monique, MOTTUEL Régine, ARNAUD Myriam, MAGNET Michel

TRIATHLON 2018

TRIATHLON 2018 LES HANDI-PARATRIATHLETES.

LE CLUB.

A.S.S.B. FOOT

Après la très belle saison 2017/2018 des jeunes, des séniors filles, des 2 équipes séniors garçons et des vétérans, tous les joueurs se sont retrouvés dès septembre pour cette nouvelle saison 2018/2019.

Nous comptons cette saison (en entente avec St-Uze pour les jeunes, et Châteauneuf de Galaure pour les filles) 180 licenciés se décomposant en catégories U6/U7 4 équipes dont 1 de filles, U8/U9 4 équipes, U10/U11 4 équipes, U12/U13 1 équipe, U14/U15 1 équipe en entente avec Hauterives, 2 équipes séniors et 1 équipe sénior filles.

Ces équipes sont toutes encadrées par des éducateurs bénévoles et 2 services civiques. Un grand merci à tous pour leur dévouement et leur implication au sein du club (Jean Paul, Mylann, Maxence, Matéo, Amélie, Jean-Marie, Eric, les 2 Raphaël, Grégory, Joris, Mack, Daniel) et MERCI aux parents qui accompagnent le samedi les jeunes de l'école de foot sur les différents plateaux de la région. Une mention spéciale à Francisco éducateur diplômé qui s'implique sur toutes les catégories de jeunes.

Cette nouvelle saison est bien partie car à l'heure où nous écrivons cet article les séniors 1 et 2 se positionnent en 3ème position de leur championnat respectif.

Après la trêve de Noël la reprise s'effectuera début février et nous espérons que tous seront se montrer fier de porter les couleurs du club et d'effectuer un beau parcours jusqu'en mai, fin des championnats.

Pour infos : les jeunes pousses évoluent sous forme de plateaux les samedis, les 13 sont en championnat D6, les 15 en championnat D4, les séniors 1 en championnat D3 (1ére division), les séniors 2 en championnat D5 (3éme division), les filles en championnat excellence ou 1ére division : un brassage à lieu à la trêve.

Nous remercions également les dirigeants qui assurent le fonctionnement de cette PME ! Sans compter leur temps. Et oui, nous sommes une association uniquement constituée de BENEVOLES (oiseaux rares en voie de disparition)

Bravo à tous et **VIVE LE FOOT**.

BONNE ANNEE 2019
et BONNE SAISON A VOUS TOUS.

AVIS DE RECHERCHE : l'ASSB à la rencontre du passé nous a retrouvé une photo de l'équipe de foot de St-Barth de 1920 ! Sans doute la plus ancienne équipe retrouvée. Merci à Mme DEYGAS pour cette trouvaille.

Si vous reconnaissez des joueurs sur cette photo merci de contacter le club pour la mise à jour (ont été identifiés : en haut 2éme à gauche Alphone LAPEINE, 3éme Pierre BESSET, en bas 2éme à gauche Léon COMBEL, 4éme Fernand JUNIQUE, 6éme Albert BATHENDIER)

FETES ET MANIFESTATIONS 2019

MARS

08/03 et 09/03 – Spectacle ateliers d'Orsole – salle des fêtes
10/03 – Tripes FAPMX devant l'Eglise
30/03 – Bal des conscrits à la salle des fêtes

AVRIL

05/04 et 06/04 – Spectacle Sigal – salle des fêtes
07/04 – Sortie VTT - boulodrôme
13/04 – Spectacle Sigal – salle des fêtes
14/04 – Matinée boudins des Pompiers
21/04 et 22/04 – Course de Moto-Cross

MAI

05/05 – Concours de Pétanque (9h : tête à tête et 14h : doublettes) – champs de Mars
08/05 – Commémoration du 8 mai 1945
10/05 et 11/05 – Spectacle enfants ALAAD – salle des fêtes
19/05 – A la découverte de Saint-Barth
25/05 – Concours de boules « Challenge Bernard Mésona » - boulodrôme
26/05 – Elections européennes
31/05 – Soirée Créole Sigal en extérieur – salle des fêtes

JUIN

01/06 – Concours de pétanque doublette – champs de Mars
02/06 – Foire annuelle
05/06 – Concours de pétanque des Amis des Roches qui Dansent
23/06 – Fête école Ste-Marie
26/06 – Pique-nique des Amis des Roches qui Dansent
28/06 – Fête école publique

JUILLET

05/07 – Concours de boules finale sociétaires - boulodrôme
21/07 – Triathlon du TC2R – lac des Vernets
27/07 – Concours de boules - boulodrôme

AOÛT

05/08 – Don du sang – salle des fêtes
31/08 – Concours de pétanque – champs de Mars

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes gens (filles ou garçons) qui atteignent 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser dans le mois de leur naissance. Merci de vous présenter au secrétariat de mairie, muni du livret de famille et de la carte d'identité.

PERMANENCE CONCILIATEUR MEDIATEUR DE JUSTICE

Madame DANJAUME est temporairement indisponible.
Nous vous orientions vers la Maison de la Justice :
4 Avenue Gabriel Péri - 26100 ROMANS
Tél. 04 75 70 68 00

Etat civil

// MARIAGES

CLIGNAC Pascal, Jean, Marcel – IMBERT Audrey, Emma, Marie, 12/05/2018

COULAUD Gaétan, Tanguy, Jonathan – GENNIAUX Emilande, Céline, 19/05/2018

PAULET Thierry, Jean, Claude – BOURNE Jocelyne, Josette, 02/06/2018

LEGRAND Johan, Sébastien – ROCHE Cécile, Aline, 04/08/2018

GONZALEZ DIAZ Yosbel – ROUVEURE Marjorie, 18/08/2018

RATNAKUMAR Mithun – DELHOME Camille, Alice, Marcelle, 22/09/2018

// NAISSANCES

PELARDY May-Line Cindy Isabelle, 12/01/2018

GIRAUD Maël, 23/02/2018

FARFAL Chloé Thérèse, 04/04/2018

BAUMELA Joy, Léna-Marie, Emilie, 21/05/2018

BRIER Ilona Mélanie Floriane, 13/06/2018

KUNTZ Jules Clark, 28/07/2018

CHANAL Lizéa Maëlle, 29/07/2018

AMORIM Alissa Zoulikha Françoise, 06/08/2018

GALLOPIN MOREAUX Thao Davy Samuel, 08/09/2018

LEROUX Maria Julie Lucie, 10/12/2018

// DÉCÈS

COLLON Gilbert, Henri, Maurice, 16/01/2018

MAILLEFAUD Marie, Chantal, 24/01/2018, épouse LOCONDEMINE

CROS André, Joseph, François, 07/02/2018

VASSY Denise, Adèle, 08/02/2018, veuve GACHE

BUISSON Raymond, Antoine, 13/04/2018

GROS Fernande, Marguerite, 03/04/2018, veuve BOURRET

DESMEURE Christian, Michel, Robert, 27/04/2018

BALANDRAUD Louis, 07/06/2018

VASCHALDE Gilles le 16/07/2018

PILAT Gérard, Emile, Prudent, 14/08/2018

DIDIER Gilbert, Marcel, Camille, 30/08/2018

PERRET Roger, Marcel, Léon, 13/11/2018

CLEMENT Marcel, Charles, Etienne, 10/12/2018

Infos Pratiques

// Numéros utiles

15	17	18	112
SAMU	Police Gendarmerie	Pompiers	Toutes urgences

Allo service public : 39 39

Centre anti-poison : 01.40.05.48.48

SOS Médecin : 3624

HOPITAL DE ST-VALLIER

Urgences 04.75.23.80.50

Standard 04.75.23.80.00

HOPITAL DE ROMANS

Urgences 04.75.05.75.05

Standard 04.75.05.75.06

Ecoles :

- Pablo Picasso (maternelle publique) : 04.75.03.20.95
- Jacques Prévert (élémentaire publique) : 04.75.03.95.69
- Ste-Marie (primaire privée) : 04.75.03.22.85

Assistance sociale :

- Centre médico-social de St-Vallier : 04.75.23.21.55
- CCAS (centre communal d'action sociale) : sur RDV à l'accueil de la mairie

Concessions funéraires

Tout lieu de sépulture au sein d'un cimetière se traduit par un contrat administratif entre la commune et le concessionnaire. A travers ce contrat, la tombe est ainsi considérée comme une propriété privée.
Par la force des choses, les héritiers d'une sépulture, bénéficient, en même temps que des droits d'usages, des obligations associées à l'entretien de leur tombe familiale. C'est à dire de garantir l'étanchéité du caveau, nettoyer la pierre tombale, prendre soin des plantes, rénover la sculpture...

Non-renouvellement d'une concession à durée limitée

Si vous ne demandez pas le renouvellement d'une concession à durée limitée, la commune peut la reprendre.
Toutefois, la reprise ne peut intervenir qu'au bout de 2 années suivant l'échéance de la concession.
En pratique, elle vous informe de son intention de reprendre la concession par courrier ou en apposant un panneau au pied de la sépulture.

Concession en état d'abandon

Si vous n'entretenez pas une concession, la commune peut constater son état d'abandon (aspect indécent ou délabré) et entamer une procédure de reprise dans certaines conditions, notamment :

- la concession doit avoir plus de 30 ans,
- la dernière inhumation doit remonter à au moins 10 ans,
- la famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession doit en être avisée,
- un délai d'attente de 3 ans à partir du constat d'abandon doit être respecté.

CITROËN

Garage José RODRIGUES

Réparation toutes marques

Vente véhicules neufs et occasions

26240 Saint-Uze

04 75 03 22 52

EURL des Blaches ARMAND Jean-Paul

TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORTS ASSAINISSEMENT

Négociant en matériaux de carrière

Tél. 09 71 20 20 18

Port. 06 85 73 73 99

Email : des-blaches@orange.fr

110 Chemin des Blaches Villeneuve 26240 St-Barthélemy de Vals

OD'Loc

Location Matériel

04 75 23 24 16

17 rue Antoine Lavoisier

ZA. les iles - 26240 Saint-Vallier

od.loc@orange.fr

OPTIQUE - SURDITÉ

Lunettes - Lentilles - Appareils Auditifs

Krys

Christine et Dominique BOISSON

29, rue de Verdun - SAINT-VALLIER

04 75 23 19 23

Sébastien CARLIN

Artisan plaquiste-peintre

06 18 94 31 37

www.plaquiste-peintre26.fr

1, allée le Clos des Vignes - 26240 St-Barthélemy de Vals

sebastiencarlin@hotmail.fr

BBI

Bernard Bogeat Informatique

Conseil - Vente - Formation

Dépannage toutes marques

Ordinateur tour & portables

Magasin ouvert : Lundi au Vendredi 14h 19h

09.54.85.83.40

Neuf & Occasion

Dépannage à domicile : 9h-13h

06.61.77.89.12

ciat_bernard@hotmail.fr

17 Rue de verdun - 26240 SAINT VALLIER

1220 Route de St Uzes - 26240 LA MOTTE DE GALAURE

Minoterie Chabert

FARINE CONVENTIONNELLE ET BIOLOGIQUE

Tél. 04 75 03 21 17

Fax. 04 75 31 23 47

22, rue du Stade

26240 Saint-Uze

email : minoteriechabert@orange.fr

www.minoterie-chabert.com

BAR MESONA

20 rue du Vercors

26240

ST-BARTHÉLEMY-DE-VALS